

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 NOVEMBRE 2022 SOMMAIRE DES ANNEXES AUX DELIBERATIONS

– Deuxième partie –

PATRIMOINE

20221110_22- Annexe 1 – Rapport de gestion 2021 – page 1

20221110_22- Annexe 2 – Rapport général du Commissaire aux Comptes – page 49

20221110_22- Annexe 3 – Rapport spécial du Commissaire aux Comptes – page 67

20221110_23- Annexe 1 – Convention de partenariat – page 69



SPL OSER

Auvergne-Rhône-Alpes

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

Société publique locale au capital de 10 999 050 euros

Siège social : Hôtel de la Région Auvergne Rhône Alpes
1 Esplanade François Mitterrand
69002 LYON

RCS Lyon 791 623 069

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15/06/2022

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

NEUVIEME EXERCICE

Préambule

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I – RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. L'actionnariat

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

La société est composée de 32 actionnaires, représentés par 12 administrateurs et 29 censeurs.

Pour rappel,

Le Conseil d'Administration du 8 février 2021 a validé l'augmentation de capital de 107 000 euros visant à faire entrer la métropole du Grand Lyon, et les villes de Lyon et Thoiry portant ainsi le capital de la société à 10 908 050 €.

Le Conseil d'Administration du 19 novembre 2021 a validé l'augmentation de capital de 91 000 euros visant à faire entrer les villes de Charbonnières-les-Bains, Le Bourget-du-Lac, Loriol-sur-Drôme, Saint-Pierre-de-Chartreuse, Villeurbanne, et Voiron portant ainsi le capital de la société à 10 999 050 €.

2. Situation des mandats des administrateurs

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Actionnaires	Représentants	Actions	%
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Monsieur Xavier ODO	735 278	66,85%
	Madame Sophie BLACHERE		
	Monsieur Eric FOURNIER		
	Monsieur Emmanuel MANDON		
	Monsieur Yannick LUCOT		
	Madame Michèle CEDRIN		
	Monsieur Axel MARIN		
	Monsieur François CHEMIN		
Ville d'Annecy	Madame Magali MUGNIER	100 617	9,15%
Ville de Bourg-en-Bresse	Madame Charline LIOTIER	93 514	8,50%
Assemblée spéciale représentants les actionnaires ci-dessous :		170 496	15,50%
	Monsieur Vincent FRISTOT, Ville de Grenoble		
	Monsieur Christian DORANGE, Ville de Roanne		
Métropole du Grand Lyon		5 000	0,45%
S.I.E.L.		5 000	0,45%
Ville d'Aix-les-Bains		2 958	0,27%
Ville d'Ambérieu-en-Bugey		1 488	0,14%
Ville d'Annemasse		3 380	0,31%
Ville d'Eybens		1 000	0,09%
Ville d'Albertville		2 000	0,18%
Ville de Charbonnières-les-Bains		600	0,05%
Ville de Gières		630	0,06%
Ville de Grenoble		64 707	5,88%
Ville de Grigny		40 630	3,69%
Ville de La Motte-Servolex		1 300	0,12%
Ville de Le Bourget-du-Lac		600	0,05%
Ville de Loriol-sur-Drôme		700	0,06%
Ville de Lyon		5 000	0,45%
Ville de Megève		400	0,04%
Ville de Meyzieu		3 000	0,27%
Ville de Montmélian		8 138	0,74%
Ville de Passy		1 165	0,11%
Ville de Pont-de-Claix		1 100	0,10%
Ville de Rillieux-la-Pape		3 200	0,29%
Ville de Roanne		3 600	0,33%
Ville de Saint-Fons		1 700	0,15%
Ville de Saint-Pierre-de-Chartreuse		100	0,01%
Ville de Saint-Priest		4 100	0,37%
Ville de Thoiry		700	0,06%
Ville de Valsérhône		1 200	0,11%
Ville de Villeurbanne		5 000	0,45%
Ville de Voiron		2 100	0,19%
Total des actions		1 099 905	100,00%

Mandataire	Qualité et fonctions	Nom et adresse de l'entité
Monsieur Xavier ODO	Conseiller Régional depuis 2021	<p>Membre des commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finances, Ressources Humaines et Administration Générale - Transport - Enseignement Supérieur et recherche, Innovation
	Membres des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - <u>Titulaire</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat mixte des Transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise - Comité syndical : Vice président - INSPIRA - Comité syndical - Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon - CREFOP - Comité plénier - CAEN - Académie de Lyon - CDCI du Rhône - Comité technique régional Compétitivité - Lyon II - Conseil de l'IETL - Lyon II - Université Lumière – CA - Lyon III - Conseil de l'IUT - Lyon 1 - Ecole Polytechnique Universitaire de Lyon - IUT Lyon 1 - Université Claude Bernard - Institut supérieur d'optométrie Lyon - EM Lyon – AG - Elue référent emploi formation Lyon Métropole - Ecole de la 2e chance du Rhône - Ecole centrale de Lyon - Conseil scientifique - ECEMA – Rhône - CROUS de Lyon - Saint-Etienne
		<ul style="list-style-type: none"> - Commission Permanente – SPIRAL - Commission de la recherche du conseil académique de l'Université Lumière - Lyon II - Comité de pilotage du projet NANOBIO - Comité de bassin Rhône Méditerranée (+3 commissions géographiques) - Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics - Centre d'études européen – Rhône - Campus Veolia Rhin Rhône Méditerranée – Rhône - Association TDIE – Transports, Développement, Intermodalité, Environnement - ADULLACT - EPORA - Lycée Danielle Casanova Givors - LP Aragon Picasso Givors - Lycée privé Notre-Dame Givors - Lycée René Descartes Saint-Genis-Laval
	Membres des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - <u>Suppléant</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Lycée Ella Fitzgerald St-Romain-en-Gal (MC) - Lyon III Conseil Scientifique (CG) - CFA INTERFORA IFAIP - Saint-Fons (MP) - Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux - IFAS - Lycée Jean-Marie Jacquard Oullins (M. Millet) - IFAS - UGECAM - La Maisonnée - Francheville (M. Millet) - IFSI CHU HCL Saint-Genis-Laval (M. Millet) - Etablissement public de coopération culturelle "Cité du Design - Ecole supérieure d'art et de design" (E. Mandon)
	Représentation du Président de la région Auvergne-Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> - Axelera Auvergne-Rhône-Alpes Pôle de Compétitivité - Cluster Lumière - INDURA Auvergne-Rhône-Alpes - Comité technique SRESRI (Suppléant) - Conseil Supérieur de l'Education Nationale - Commission académique de la carte scolaire - GT Transport scolaire et interurbain - CDR du CDG du Rhône
	Maire de Grigny depuis 2014	<p>Membres des organismes extérieurs en qualité de Maire de Grigny :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vice-président du SMAGGA, en charge des ouvrages écrêteurs - SIGERLY - Conférence Métropolitaine des Maires de la Métropole de Lyon

Mandataire	Qualité et fonctions	Nom et adresse de l'entité
Madame Sophie BLACHERE		SCC France SAS, 96 Rue des Trois Fontanot, 92744 Nanterre Cedex - salariée
		Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse Lyon
		Syndicat mixte des Transports pour l'aire métropolitaine lyonnaise - Comité syndical
		AuvergneRhôneAlpes Energie Environnement – AG et bureau
		Building Information Modeling Auvergne Rhône Alpes
		Commission de concertation de l'enseignement privé Lyon
		Schéma de développement du réseau public de transport de l'électricité de Rhône Alpes
		Auvergne - Comité régional de concertation
		VEGEPOLYS Valley
		Lyon I Institut Techniques de réadaptation
		LY Formation (Ecoris)– Rhône
		LP Sermenaz Rillieux la Pape
		Institut de formation des pédicures podologues EIASS Rockefeller ICOGI
		Institut de formation en masso-kinésithérapie pour déficients de la vue(IFMKDV)
		Institut de formation en infirmier anesthésiste CHU HCL (Lyon 3) IADE de Lyon
		IFAS Lycée professionnel Marie Curie Villeurbanne
		Compétences Pro Rhône CFA du CREAP Caluire et Cuire
	Lycée André Cuzin Caluire et Cuire	
	Lycée Magenta Villeurbanne	
	Lycée Marie Curie Villeurbanne	
	LP Frédéric Fays Villeurbanne	
	Lycée StExupéry Cité scolaire Elie Vignal Caluire et Cuire	
	Boisard Ecole de production	
Monsieur Eric FOURNIER	Membre des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - Titulaire	- ANEM - Association Nationale des Elus de la Montagne - Association AMORCE - Association EUROMONTANA - Association pour la Mesure de la Pollution Atmosphérique d'Auvergne-Rhône-Alpes (ATMo) AG et CA - Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement - AG - Comité de pilotage du projet INES "Institut National de l'Energie Solaire" - EPF - Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie - 74 - Fonds pour le développement d'une politique intermodale dans les transports dans le massif alpin - IFAS - Institut de Formation Aide-Soignant - CHI Mont-Blanc - SALLANCHES - LP PRIVE DU MONT BLANC - SALLANCHES (74) - TLP390 - LYCEE DE CHAMONIX - CHAMONIX MONT BLANC (74) - TLP512 - LYCEE MONT BLANC RENE DAYVE (74) - PASSY - TLP237 - Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Aiguilles Rouges (Comité consultatif) - SAEM Alpes du Nord Aménagement Touristique - ANAT - Assemblée Générale & Conseil d'administration
	Membres des Organismes Extérieurs en qualité de Conseiller régional - Suppléant	- Association TDIE - Transports, Développement, Intermodalité, Environnement (Suppléant) - LP HOTELIER FRANCOIS BISE - BONNEVILLE (74) - TLP231 (Suppléant) - LPO CHARLES PONCET - CLUSES (74) - TLP233 (Suppléant) - LYCEE GUILLAUME FICHET - BONNEVILLE (74) - TLP230 (Suppléant) - SMAG (Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois) 74 - Comité syndical (Suppléant)
	Autres mandats	Maire de CHAMONIX-MONT-BLANC Président de la Communauté de communes du VALLEE de CHAMONIX
	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Commission Montagne Commission Environnement et écologie positive Conseiller spécial
Monsieur Emmanuel MANDON	Non communiqué à la date du 29/04/2022	
Monsieur Yannick LUCOT	Gérant	SCI Amétis
Madame Michèle CEDRIN	Vienne	1ère adjointe
	CA VIENNE CONDRIEU	Conseillère communautaire
	Organismes extérieurs	Conseil d'Administration Inspira
		Conseil d'Administration Lycée Gallilée
		Conseil d'Administration Lycée Agrotec
		Conseil d'Administration Lycée la Pléiade
		Conseil d'Administration Lycée Robin
Conseil d'Administration Lycée Saint-Châles		
Conseil d'Administration Via Fluvia		
Bureau et Conseil d'Administration Cluster éco bâtiment		
Monsieur Axel MARIN	Aucun autre mandat	
Monsieur François CHEMIN	Aucun autre mandat	
Madame Magali MUGNIER	Non communiqué à la date du 29/04/2022	
Madame Charline LIOTIER	Sociétaire non gestionnaire	SCI DES QUATRES ROUTES, 14 Place de l'Eglise, 42560 Gumieres
Monsieur Vincent FRISTOT	Président du conseil d'administration, administrateur représentant la Ville de Grenoble	SEM Gaz et Electricité de Grenoble
	Président et membre du conseil de surveillance	SAS GreenAlp
	Administrateur représentant la Ville de Grenoble	SEM CCIAG Compagnie de Chauffage
	Administrateur représentant la Ville de Grenoble	SEM Innovia
	Administrateur représentant la Ville de Grenoble	SPL ALEC Agence locale de l'énergie
	Administrateur représentant Grenoble Alpes Métropole	EPFL-D Etablissement public foncier local
	Membre du bureau, comité syndical, représentant Grenoble Alpes Métropole	EP SCOT
	Administrateur, représentant Gaz et Electricité de Grenoble	FNCCR, Fédération Nationale des collectivités concédantes et régies
Administrateur, représentant la SEM GEG	Fédération des EPL Entreprises publiques locales	
Monsieur Christian DORANGE	Gérant majoritaire	SARL SMR au 3 place victor HUGO 42120 LE COTEAU

Le Conseil examine la situation des mandats des administrateurs et constate qu'aucun des mandats n'est parvenu à son terme.

En effet, il est rappelé que conformément aux statuts (art. 15) « le mandat des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements prend fin avec celui de l'assemblée qui les a désignés ».

3. La gouvernance

Conformément à l'article R 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Lors de sa réunion du 31 mai 2013, il a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

4. Les dirigeants

4.1 - Le Président

La présidence du conseil d'administration est assurée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes représentée par M. Eric FOURNIER, désigné à cette fonction par le conseil d'administration du 25 avril 2016 pour la durée de son mandat d'administrateur. Le mandat a été renouvelé le 19 novembre 2021 pour la durée de son mandat d'administrateur.

4.2 - Le Directeur général

Le Directeur général est Monsieur Philippe TRUCHY, désigné par délibération du conseil d'administration du 31 mai 2013 et renouvelé lors du conseil d'administration du 25 avril 2016, puis du 8 avril 2019 pour un nouveau mandat expirant lors du conseil d'administration convoquant l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 2021.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve des restrictions suivantes :

- Il devra se conformer aux règles mises en place au titre du contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires de la société dans le cadre de son statut d'organisme « in house » ;
- Il devra se conformer aux règles mises en place au titre des obligations de transparence et de concurrence résultant de son statut de pouvoir adjudicateur ;
- Il ne pourra passer aucun contrat de tiers investisseur avec une collectivité actionnaire sans un accord préalable du conseil d'administration.

4.3 - Le commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes titulaire est la société CABINET SERAPIONE, 445 Rue Lavoisier 38330 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN, représentée par Monsieur Nicolas SERAPIONE.

Il n'y a pas de commissaire aux comptes suppléant.

Le mandat a été accordé suite à la Commission d'appel d'offres de la SPL OSER du 26 juin 2019 pour une durée de 6 ans. Le mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice 2024.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

4.4 - Les changements intervenus au cours de l'exercice

Suite aux élections régionales en 2021, de nouveaux censeurs et administrateurs ont été désignés.

Le collège des membres de la commission d'appel d'offres, du Comité d'Engagements et d'Investissements, et de l'Assemblée Générale a été modifié en conséquence.

Le représentant à l'Assemblée Générale pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes, actionnaire principal, est désormais M. Frédéric BONNICHON, désigné par délibération du conseil régional du 19 juillet 2021.

Les règlements de l'assemblée spéciale et du conseil d'administration n'ont pas connu de modifications en 2021.

Les statuts ont été mis à jour en 2021.

Un livret de gouvernance qui synthétise le fonctionnement des instances de la Société est régulièrement mis à jour et communiqué aux nouveaux actionnaires.

4.5 - Le personnel de la société

Au 31 décembre 2021, l'effectif de la société se composait de 15 salariés, qui représentent 14.45 ETP (soit 13,23 ETP en moyenne sur l'année), 15 salariés en CDI, et aucun salarié en CDD.

Dont

- 12 cadres,
- 0 agent de maîtrise
- 2 employées
- 1 apprenti.

Il n'a pas été mis en place de modalités d'association des salariés aux résultats.

4.6 - Les locaux de l'entreprise

Depuis le 1^{er} septembre 2015, les bureaux de la société sont situés au 5 rue Eugène FAURE, 38000 Grenoble. La SPL OSER loue ces bureaux à la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Une agence a été créée au 3 route de Clermont, 63530 Volvic. La SPL OSER loue un bureau à la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans.

II – PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE

Nous vous proposons de vous présenter dans cette partie du rapport de gestion les résultats les plus significatifs dans les domaines comptables et financiers.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

1. Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

L'exercice écoulé, qui est le neuvième de la société, se caractérise par des missions réparties principalement en deux types de marchés entre la société et les collectivités :

Pour les études en amont, dont les audits énergétiques et l'accompagnement à la rédaction du programme de travaux, l'activité a été plus soutenue que celle de l'exercice précédent avec la signature de 16 marchés contre 7 en 2020. Ces prestations sont effectuées via des marchés de prestations intellectuelles, d'une durée moyenne de l'ordre de 6 mois.

Pour la phase opérationnelle, l'activité se poursuit en mandat de maîtrise d'ouvrage sur une durée longue, couramment plus de dix ans avec la phase exploitation maintenance. L'activité s'est déroulée sur une majorité de mandats signés dans les années précédentes mais aussi sur la phase de lancement d'un nombre important de nouveaux mandats signés en 2021 (7 en 2021 contre 2 en 2020). Les collectivités concernées par ces nouveaux mandats sont soit des collectivités historiques, à savoir Grigny, Bourg-en-Bresse et Eybens, soit des collectivités ayant pris part plus récemment au capital telles que Albertville, Lyon, le Grand Lyon et Le Bourget-du-Lac, pour lesquelles la société est intervenue sur la phase en amont.

Plus marginalement l'activité a été réalisée via d'autres types de marchés notamment via une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à Passy.

L'activité pour les phases opérationnelles (Phase 2 contractualisation des marchés et Phase 3 Conception-réalisation) constitue, comme chaque année, la majorité des moyens mis en œuvre par la société, et également des honoraires, avec :

- Une hausse d'activité sur la phase contractualisation grâce aux nouveaux mandats signés en 2021.
- Pour la Phase Conception réalisation, une activité portant sur treize opérations en cours, avec des opérations d'importance sur le plan du volume des travaux à engager, mais représentant au global une activité légèrement plus faible que les années précédentes. Au cours de cette année 2021, se sont déroulées les réceptions d'une opération pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le lycée Aragon Picasso à Givors (réalisée en B.E.A) et de deux opérations en mandat

de maîtrise d'ouvrage portant sur l'espace Jean Poperen à Meyzieu et le groupe scolaire Cotfa à Annecy.

Il convient de noter que l'activité a été très dense en phase d'audit, sur un grand nombre d'opérations, en bonne partie pour les collectivités ayant pris part plus récemment au capital de la SPL.

2. Analyse de l'évolution des affaires

2.1 - Activité économique

L'activité de la société s'est poursuivie durant l'année 2021 sur les phases classiquement développées pour les opérations réalisées en marché global de performance, avec en amont, des missions d'audits énergétiques, puis les mandats de maîtrise d'ouvrage. La phase exploitation maintenance prend de l'ampleur compte-tenu du nombre d'opérations réceptionnées, soit près d'une trentaine désormais au 31/12/2021.

Il est important de noter que la pandémie liée au COVID-19 a touché la société avec un impact sur son chiffre d'affaires et notamment sur le lancement de nouvelles opérations. En effet, en 2020 seulement deux mandats de maîtrise d'ouvrage ont été signés. Le nombre de mandats signés en 2021 (7) est le plus important sur une année jusqu'à présent, ce qui s'explique principalement par le nombre croissant d'actionnaires.

Par ailleurs, l'activité de la SPL sur l'année 2021 et le résultat négatif découle de plusieurs facteurs sur le plan du résultat financier :

Sur les moyens d'encadrement des équipes :

- Les phases de développement avec de nouveaux actionnaires nécessitent des moyens d'encadrement importants (directeur général, directeur technique, responsables de secteur) pour aboutir à un mandat de maîtrise d'ouvrage et le lancement d'une opération.
- Les recrutements successifs nécessitent également un encadrement significatif, sur une durée supérieure à 6 mois.
- L'évolution des effectifs, et ce sur un territoire régional, engendre une nécessaire évolution des méthodes et des partages de pratiques internes.

Sur le déroulement des opérations :

Le ralentissement lié au COVID-19, très fort en 2020, a eu un impact moindre en 2021 sur l'activité de la société. Cependant, cet impact persiste avec notamment l'allongement de la durée des opérations. Sur le plan économique, les évolutions sur le montant des honoraires, qui ont pu être acceptés par les collectivités dans certains cas, ne couvrent pas les moyens supplémentaires mis en œuvre par la société du fait de l'allongement de la durée d'intervention. D'une manière générale, lorsque les opérations de rénovation énergétique subissent des aléas, s'allongent, les moyens à

mettre en œuvre s'accroissent et l'activité économique de la SPL se trouve pénalisée.

Sur le renouvellement des marchés passés entre actionnaires et la société :

Il convient de rappeler que l'activité d'une SPL dépend de la sollicitation de ses actionnaires qui sont ses seuls clients.

Il est courant de constater un creux dans les sollicitations autour des périodes d'élections, et pour la SPL, les élections municipales ont un effet plus particulièrement significatif. Le faible renouvellement des contrats en 2020 a eu un impact, alors qu'il est essentiel que ce renouvellement soit le plus régulier possible pour maintenir une activité rentable économiquement, et permettre de répondre aux demandes à moindre coût.

2.2 - Organisation interne et adaptation aux besoins

Le recrutement d'un responsable d'opération à Lyon, en mars 2021, remplacé en octobre 2021, a contribué à accroître les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des nouvelles collectivités sur le territoire de l'agglomération lyonnaise.

Une responsable d'opération a été recrutée à Grenoble en avril 2021 pour répondre aux besoins des collectivités sur les départements de l'Est de la Région.

Une assistante a été recrutée en avril 2021 pour renforcer l'équipe administrative et financière.

Un apprenti a été recruté en septembre 2021. Ce recrutement permet d'accompagner un jeune ingénieur qui complète sa formation par une spécialisation dans le domaine du bâtiment ; il a permis de soutenir l'activité importante des responsables d'opérations sur les audits énergétiques.

2.3 - Changement dans le mode de réalisation

Depuis plusieurs années et la fin des opérations en B.E.A, l'intervention en mandat de maîtrise d'ouvrage, s'est développée. Le mandat de maîtrise d'ouvrage répond bien aux demandes des collectivités.

La société a cherché à répondre favorablement à la plupart des demandes d'adaptations sur les mandats ; il est important de souligner que la société restera plus efficace si ces mandats sont basés sur les mêmes règles, afin d'éviter notamment une lourdeur de gestion administrative et financière.

Pour mémoire, les coûts journaliers proposés à l'ensemble des collectivités ont été actualisés lors du Conseil d'Administration du 21 avril 2021, l'évolution précédente datant du 26 mars 2018.

2.4 - Description des principaux risques et incertitudes

Les principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée sont les suivants :

- Risque quant aux pics ou baisses d'activité engendrant des difficultés à répondre à toutes les demandes des collectivités et à assurer un plan de charge régulier.
- Risque quant aux capacités des collectivités à financer les projets de rénovation de leurs bâtiments publics, risque accru en cas de période de forte inflation.
- Risque d'allongement des opérations en cas de crise qui engendrerait des mesures de ralentissement, ou des retards de fourniture de matériaux, ou des hausses de coûts.
- Risque en cas de retard de paiement des avances de fonds en mandat de maîtrise d'ouvrage, notamment si les retards se cumulent sur plusieurs opérations.

2.5 - Utilisation des instruments financiers

La société a souscrit 28 comptes à terme de 250 000 euros chacun d'une durée de 5 ans pour les 20 premiers contractés en 2019 ; et d'une durée de 3 ans pour les 10 derniers contractés en 2020, l'ensemble auprès de la Caisse d'Epargne. Le montant de 7 millions d'euros permet à la Société d'obtenir un résultat financier bénéficiaire.

Le montant souscrit permet à la Société de percevoir des intérêts en fin de contrat. Une première enveloppe contractée le 1^{er} février 2019 de 12 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.80% par an. Une deuxième enveloppe contractée le 15 février 2019 de 8 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.66% par an. Une troisième enveloppe contractée le 7 décembre 2020 de 8 comptes à terme est rémunérée au taux fixe de 0.50% par an.

Pour mémoire, la société avait, en 2014 et dans le cadre du financement des trois lycées, Montgolfier à Annonay, la Pléiade à Pont-de-Chéruy et Amblard à Valence, souscrit des instruments de couverture des taux (« swaps ») auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, pour un montant de près de 4 M€ et une durée de 20 années d'amortissement. Ces instruments permettent de faire correspondre des financements à taux variables avec un loyer fixe, de sorte que la société ne soit pas exposée en cas d'évolution des taux.

2.6 - Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

2.6.1 Activité économique

Depuis la clôture de l'exercice, l'activité économique de la société poursuit sa reprise avec la signature d'un second mandat de maîtrise d'ouvrage avec le Grand Lyon en janvier 2022, un mandat avec la Ville de Grenoble, et un mandat avec la Ville de Saint-Fons. Un mandat est en cours de signature avec la commune de Villeurbanne.

L'activité est forte pour le premier trimestre du fait des 7 mandats signés en 2021 avec des actionnaires historiques mais aussi avec de nouveaux actionnaires.

Il est à noter qu'une négociation est en cours avec la Région pour pallier aux difficultés rencontrées sur l'opération de rénovation énergétique du Lycée La Fayette à Clermont Ferrand. Elle n'est pas provisionnée dans les comptes.

Enfin, un mois après le début la guerre en Ukraine, les hausses du coût de l'énergie et des matières premières commencent à créer des interrogations sur les plannings et le bon déroulement des opérations. Des échanges avec les collectivités concernées seront vraisemblablement nécessaires.

2.6.2 Trésorerie

La trésorerie est très satisfaisante. Le système de financement des opérations des collectivités étant basé sur un régime de demandes d'avances, la trésorerie est excédentaire.

L'objectif de règlement des fournisseurs se poursuit autour d'un délai de 20 jours à 30 jours après réception des factures. Cela présente un intérêt significatif pour les entreprises.

2.6.3 Vie sociale

Le Conseil d'Administration du 4 avril 2022 permettra d'ouvrir une augmentation de capital réservée à la Ville de Caluire-et-Cuire pour 44 000 euros.

2.6.4 Recrutement

La société est en cours de recrutement sur le territoire lyonnais d'un deuxième responsable d'opérations afin de répondre aux besoins des nouveaux actionnaires sur ce territoire.

2.7 - Activités en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

2.8 - Evolution prévisible de la situation de la société et perspectives d'avenir

L'entrée de neuf nouveaux actionnaires dans la société et la prévision de nouvelles entrées de collectivités en 2022 doivent conduire à une forte hausse de l'activité pour les années à venir. Les effets seront visibles avec un décalage lié au besoin d'investissement humain nécessaire avant de parvenir à lancer les premières missions pour ces nouveaux actionnaires.

L'activité avec les actionnaires présents depuis plusieurs années, dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les communes qui disposent d'un gros patrimoine immobilier, représente une réserve conséquente à confirmer dans les faits par la signature de nouveaux marchés avec la société.

Le Décret tertiaire et les objectifs fixés de réduction des dépenses d'énergie impliquant des rénovations lourdes devraient inciter encore davantage les collectivités locales à rénover leur patrimoine.

Par ailleurs le financement des projets reste un sujet important pour les collectivités et la société poursuit ses efforts pour apporter ses compétences en assistance aux actionnaires. La mise en place des nouvelles règles de financement FEDER sur la fin du 1^{er} semestre 2022 est attendue par les collectivités locales.

Le contexte international, dont les évolutions créent de fortes incertitudes, aura vraisemblablement des impacts sur l'activité économique et dans le domaine du bâtiment sur la fourniture des matières premières nécessaires. Les conséquences qui pourraient être l'allongement des délais de réalisation des opérations et leur renchérissement constitue une source de questionnements.

Compte-tenu des marchés signés et des prévisions au cours des mois à venir, des efforts à poursuivre pour intégrer les nouveaux recrutements dans les pratiques de la société, l'exercice 2022 devrait se traduire par un résultat net proche de l'équilibre.

2.9 - Succursales

Outre son siège situé à l'hôtel de la Région Auvergne Rhône Alpes, la Société a six établissements :

- A Grenoble (38000, 5 rue Eugène FAURE) où sont situés ses bureaux et la majorité de son personnel ;
- A Volvic (63530, 3 route de Clermont) où a été créée une agence.

Au cours des années précédentes, des établissements ont été créés sur des sites où sont exploités une centrale photovoltaïque dans le cadre d'un B.E.A :

- A Grenoble (38000, 71 et 73 Rue Joseph Bouchayer, Groupe Scolaire Paul Painlevé)
- A Grenoble (38000, 55 et 59 Rue Ampère, Groupe Scolaire Ampère)
- A Givors (69700, 12 Chemin de la Côte à Cailloux, Lycée Aragon Picasso)
- A Saint-Priest-en-Jarez (42270, 63 Avenue Albert Raimond, Lycée Simone Weil)
- A Valence (26000, 43 rue Amblard, Lycée Amblard)

Il convient de préciser que la création d'établissement est obligatoire au-delà d'un seuil sur la puissance installée de la centrale photovoltaïque.

2.10 - Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société

au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2021 : les salariés ne détiennent pas de participation au capital de la Société.

2.11 - Exposé sur les résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 2 064 923 euros contre 3 558 440 euros au titre de l'exercice précédent ;
 - o La diminution du chiffre d'affaires est due à la livraison des derniers travaux conduits par la SPL en tiers financement. En effet, les travaux contractés par le biais de mandats de maîtrise d'ouvrage ne sont pas comptabilisés dans le chiffre d'affaires ;
- Le total des produits d'exploitation s'élève ainsi à 2 470 923 euros contre 4 469 749 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 2 600 504 euros contre 4 653 739 euros au titre de l'exercice précédent :
 - o Le montant reflète principalement les achats de travaux pour les opérations réalisées en B.E.A. Les coûts de structure propres s'élèvent à 1 143 159 euros contre 942 090 euros lors de l'exercice précédent, la progression étant essentiellement attribuable aux recrutements effectués en cours d'année 2021 ;
- Le résultat d'exploitation ressort négatif à -129 580 euros contre -183 989 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 652 328 euros contre 533 848 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 22.19 % :
 - o Cette augmentation résulte pour l'essentiel du recrutement d'une assistante à Grenoble et de deux responsables d'opérations situés à Grenoble et à Lyon, ainsi que d'un apprenti à Grenoble ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 275 132 euros contre 228 963 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 20.16 % ;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 13.23 contre 10.37 au titre de l'exercice précédent. Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire ;
- Le résultat financier s'élève à 47 701 euros contre 52 031 euros au titre de l'exercice précédent. Le gain s'explique par le placement en compte à terme d'excédents de trésorerie ;
- Le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort négatif à 81 879 contre un résultat négatif à 131 959 euros pour l'exercice précédent ;

- ⇒ Compte tenu des éléments ci-dessus,
- Du résultat exceptionnel négatif de 300 euros contre un résultat positif de 100 743 euros pour l'exercice précédent, expliqué par le mécanisme de pénalités appliquées sur les B.E.A des deux groupes scolaires Painlevé et Elisée Chatin à Grenoble,
 - Le résultat de l'exercice se solde par **une perte de 82 179 euros contre 31 216 euros** pour l'exercice précédent.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

2.12 - Analyse de l'évolution des résultats

Depuis l'année 2019, qui marquait la signature des premiers mandats de maîtrise d'ouvrage, le résultat d'exploitation est négatif alors qu'il était positif de 2015 à 2018. L'allongement de la durée de certains projets, le ralentissement lié à la crise sanitaire expliquent une partie de ce constat. Il convient de souligner que la société est davantage soumise aux validations de la collectivité en mandat de maîtrise d'ouvrage, ce qui peut allonger le délai de réalisation des opérations.

Un nombre de projets lancés insuffisant dans les années antérieures a conduit à une activité plus faible en phase réalisation pour 2021, avec un impact sur le résultat.

Les recrutements et les moyens nécessaires d'encadrement ont mobilisés les équipes dans une adaptation de la société à une croissance prévisible.

Il est donc nécessaire de maintenir une certaine vigilance à la fois sur la régularité de l'activité de la société, sur la gestion des aléas dont les décalages de projets, et les impacts à prendre en compte sur les honoraires de la société.

Il convient de souligner l'importance des placements des excédents de trésorerie afin d'améliorer le résultat de la société.

Malgré tout, il est important de souligner que le résultat 2020 hors résultat exceptionnel approchait un résultat négatif de 132 K€ contre un résultat négatif 2021 de 82 K€, ce qui traduit une amélioration de la situation.

En termes de résultat, le déficit de l'exercice (82 k€) démontre :

- La sensibilité de la société aux aléas et ralentissements d'activité, aux retards des opérations,
- La nécessité d'une continuité de l'activité et le besoin de sollicitations régulières de la part des collectivités,

L'année 2021 a marqué la livraison du dernier projet signé en bail emphytéotique administratif qui concernait le lycée Aragon Picasso pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il est important de souligner que les résultats à prévoir sont dépendants du volume des opérations apportées par l'ensemble des actionnaires présents et futurs, la société s'étant organisée pour y faire face.

2.13 - Présentation des comptes annuels

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les résultats des cinq derniers exercices, le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

2.14 - Affectation du résultat

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 82 179.48 euros en prélevant sur les autres réserves.

Réserve légale	30 887.36
Réserve légale après affectation	30 887.36
Autres réserves	505 072.76
Affectation du résultat 2021	- 82 179.48
Autres réserves après affectation	422 893.28

Le montant total ainsi généré au terme des 9 exercices est donc de **453 780.64 €**.

2.15 - Rappel des dividendes distribués au cours de 3 exercices précédents

Conformément à l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

2.16 - Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

2.17 - Informations sur les délais de paiement

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- Les factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : leurs montants correspondent à 7 741.69 euros dont le règlement est intervenu en 2022 ;

- Les factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu : leurs montants représentent 97 964.27 €. Le recouvrement est prévu en 2022 ;
- Les demandes d'avances ou de remboursement échues non réglées à la date de clôture représentent respectivement 469 201.30 € et 32 999.89 €. Le recouvrement est prévu en 2022.

2.18 - Contrôle des commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

III – LES PARTICIPATIONS ET LES ACTIVITES DES FILIALES

La société ne dispose d'aucune participation dans une autre société et n'a aucune filiale.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration
Le Président
Monsieur Éric FOURNIER

ANNEXE 1 : BILAN ET COMPTES DE RÉSULTAT ET LEURS ANNEXES

SPL EFFICACITE ENERGETIQUE

1 ESP FRANCOIS MITERRAND

CS 20033 LYON 2EME

69002 LYON

Dossier financier de l'exercice en Euros

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Activité principale de l'entreprise : Rénovation énergétique des bâtiments publics

Nous vous présentons ci-après le dossier financier qui se décompose ainsi :

- Les comptes annuels

Fait à **MONTBONNOT SAINT MARTIN**

Le **23/03/2022**

Emilie VOLLERIN

Expert-Comptable

Cabinet E-VECA

90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

06.30.57.52.33

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2021

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
COMPTES ANNUELS	
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	6 à 9
- <i>Détail Compte de résultat</i>	10 à 13
- <i>Annexe</i>	14 à 23

Cabinet E-VECA

90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

06.30.57.52.33

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SPL EFFICACITE ENERGETIQUE
1 ESP FRANCOIS MITERRAND
CS 20033 LYON 2EME
69002 LYON

relatifs à l'exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021.

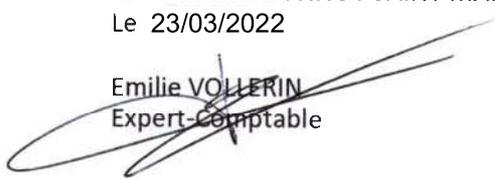
Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	100 273 171.68	Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 064 923.00	Euros
- Résultat net comptable,	(82 179.48)	Euros

Fait à MONTBONNOT SAINT MARTIN
Le 23/03/2022

Emilie VOLLERIN
Expert-Comptable



SPL EFFICACITE ENERGETIQUE
1 ESP FRANCOIS MITERRAND
CS 20033 LYON 2EME
69002 LYON



COMPTES ANNUELS

Cabinet E-VECA
90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	61 061.50	51 405.60	9 655.90	6 603.78	3 052.12	46.22
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	81 004.94	64 342.38	16 662.56	18 839.11	2 176.55-	11.55-
	Immobilisations en cours				2 243.97	2 243.97-	100.00-
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	4 296.24		4 296.24	1 471.24	2 825.00	192.01	
Total II	146 362.68	115 747.98	30 614.70	29 158.10	1 456.60	5.00	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	43 817 983.42		43 817 983.42	44 983 615.11	1 165 631.69-	2.59-
	Autres créances	43 613 732.02		43 613 732.02	22 455 976.99	21 157 755.03	94.22
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	12 786 136.32		12 786 136.32	12 586 786.23	199 350.09	1.58	
Charges constatées d'avance (3)	24 705.22		24 705.22	18 905.84	5 799.38	30.68	
Total III	100 242 556.98		100 242 556.98	80 045 284.17	20 197 272.81	25.23	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	100 388 919.66	115 747.98	100 273 171.68	80 074 442.27	20 198 729.41	25.22	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0.24

40 420 300.00

25

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 999 050 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 999 050.00		10 801 050.00		198 000.00	1.83
	Réserves						
	Réserve légale	30 887.36		30 887.36			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	505 072.76		536 288.99		31 216.23-	5.82-
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	82 179.48-		31 216.23-		50 963.25-	163.26-
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	11 452 830.64		11 337 010.12		115 820.52	1.02	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	30 093 647.57		31 763 014.85		1 669 367.28-	5.26-
	Concours bancaires courants	150.00		150.00			
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 615 529.95		3 915 475.32		700 054.63	17.88	
Dettes fiscales et sociales	7 402 709.68		7 587 355.72		184 646.04-	2.43-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	46 566 760.17		25 120 663.21		21 446 096.96	85.37	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	141 543.67		350 773.05		209 229.38-	59.65-
	Total IV	88 820 341.04		68 737 432.15		20 082 908.89	29.22
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		100 273 171.68		80 074 442.27		20 198 729.41	25.22

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

60 429 597.00 38 643 785.30

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	618 544. 26		618 544. 26	628 319. 34	9 775. 08-	1. 56-
Production vendue de services	1 446 378. 74		1 446 378. 74	2 930 120. 88	1 483 742. 14-	50. 64-
Chiffre d'affaires NET	2 064 923. 00		2 064 923. 00	3 558 440. 22	1 493 517. 22-	41. 97-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			2 666. 64		2 666. 64	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			839. 94	521. 05	318. 89	61. 20
Autres produits			402 493. 90	910 788. 17	508 294. 27-	55. 81-
Total des Produits d'exploitation (I)			2 470 923. 48	4 469 749. 44	1 998 825. 96-	44. 72-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 257 471. 45	2 945 173. 50	1 687 702. 05-	57. 30-
Impôts, taxes et versements assimilés			13 068. 52	13 631. 09	562. 57-	4. 13-
Salaires et traitements			652 328. 37	533 847. 97	118 480. 40	22. 19
Charges sociales			275 131. 70	228 962. 78	46 168. 92	20. 16
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 096. 58	20 846. 33	3 749. 75-	17. 99-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			385 407. 35	911 277. 04	525 869. 69-	57. 71-
Total des Charges d'exploitation (II)			2 600 503. 97	4 653 738. 71	2 053 234. 74-	44. 12-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			129 580. 49-	183 989. 27-	54 408. 78	29. 57
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021	31/12/2020	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	47 861.52	47 097.16	764.36	1.62
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	444 004.69	473 910.59	29 905.90-	6.31-
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	491 866.21	521 007.75	29 141.54-	5.59-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	444 165.20	468 977.22	24 812.02-	5.29-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	444 165.20	468 977.22	24 812.02-	5.29-
2. Résultat financier (V-VI)	47 701.01	52 030.53	4 329.52-	8.32-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	81 879.48-	131 958.74-	50 079.26	37.95
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		208 413.98	208 413.98-	100.00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	360.00		360.00	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	360.00	208 413.98	208 053.98-	99.83-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300.00	107 671.47	107 371.47-	99.72-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	360.00		360.00	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	660.00	107 671.47	107 011.47-	99.39-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	300.00-	100 742.51	101 042.51-	100.30-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 963 149.69	5 199 171.17	2 236 021.48-	43.01-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 045 329.17	5 230 387.40	2 185 058.23-	41.78-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	82 179.48-	31 216.23-	50 963.25-	163.26-

* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 655. 90	6 603. 78	3 052. 12	46. 22
20880000 AUTRES IMMOBILISATIONS	61 061. 50	51 781. 60	9 279. 90	17. 92
28088000 AMORT. AUTRES IMMOB. INCORP	51 405. 60-	45 177. 82-	6 227. 78-	13. 79-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	16 662. 56	18 839. 11	2 176. 55-	11. 55-
21830000 MATÉRIEL DE BUREAU & INFORMATI	65 302. 72	57 453. 47	7 849. 25	13. 66
21840000 MOBILIER	10 210. 22	9 367. 22	843. 00	9. 00
21880000 AUTRES IMMOBILISATIONS	5 492. 00	5 492. 00		
28183000 AMORT. MATÉRIEL DE BUREAU & IN	51 630. 27-	42 159. 26-	9 471. 01-	22. 46-
28184000 AMORT. MOBILIER	8 311. 11-	7 230. 32-	1 080. 79-	14. 95-
28188000 AMORT. AUTRES IMMOBILISATIONS	4 401. 00-	4 084. 00-	317. 00-	7. 76-
IMMOBILISATIONS EN COURS		2 243. 97	2 243. 97-	100. 00-
23100000 IMMOB. CORPORELLES EN COURS		2 243. 97	2 243. 97-	100. 00-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 296. 24	1 471. 24	2 825. 00	192. 01
27500000 DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉ	4 296. 24	1 471. 24	2 825. 00	192. 01
Total II	30 614. 70	29 158. 10	1 456. 60	5. 00
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	43 817 983. 42	44 983 615. 11	1 165 631. 69-	2. 59-
41100000 COLLECTIF CLIENTS	1 259 697. 42	365 632. 00	894 065. 42	244. 53
41810000 CLIENTS - FACTURES À ÉTABLIR	57 817. 20	7 209. 60	50 607. 60	701. 95
41820000 CLIENTS - AUTRES B.E.A.	36 628. 41	46 642. 03	10 013. 62-	21. 47-
41840000 CLIENTS - B.E.A DONT K.RÉSIDUE	42 463 840. 39	44 564 131. 48	2 100 291. 09-	4. 71-
AUTRES CREANCES	43 613 732. 02	22 455 976. 99	21157755. 03	94. 22
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	420. 00		420. 00	
40980000 R.R.R. À OBTENIR, AVOIRS NON		1 200. 00	1 200. 00-	100. 00-
43870000 ORGANISMES - PROD. À RECEVOIR	795. 60		795. 60	
44410000 ETAT-IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	19 180. 66	19 180. 66		
44566000 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS		28 052. 60	28 052. 60-	100. 00-
44567000 CRÉDIT DE TVA À REPORTER		95 608. 43	95 608. 43-	100. 00-
44569200 TVA SUR ACHATS INTRACOM. À 20		34. 98	34. 98-	100. 00-
44583000 DEMANDES DE REMBOURSEMENT TVA		100 000. 00	100 000. 00-	100. 00-
44585000 TVA NON ENCORE RÉCUPÉRABLE	23 517. 68	49 580. 87	26 063. 19-	52. 57-
44586000 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	325 783. 24	337 700. 60	11 917. 36-	3. 53-
44870000 ETATS - PROD. À RECEVOIR	540. 00	10 495. 00	9 955. 00-	94. 85-
46131000 MANDAT - BUDGET ÉTUDES	522 819. 65	434 702. 23	88 117. 42	20. 27
46133000 MANDAT - BUDGET TRAVAUX	40 135 257. 80	19 516 967. 82	20 618 289. 98	105. 64
46134200 MANDAT - BUDGET HONORAIRES	524 725. 71	290 562. 27	234 163. 44	80. 59
46137000 MANDAT - FRAIS DIVERS	1 551 195. 92	1 318 785. 88	232 410. 04	17. 62
46139200 MANDAT MAINTENANCE - P2 MAINTEN	324 693. 75	179 701. 49	144 992. 26	80. 69
46139300 MANDAT MAINTENANCE - P3 GER	61 905. 66	19 506. 83	42 398. 83	217. 35
46139500 MAINTENANCE MANDAT - P5 SENSIB	49 717. 06	19 398. 20	30 318. 86	156. 30
46139600 MANDAT MAINTENANCE - P6	72 317. 69	34 499. 13	37 818. 56	109. 62
46139800 MANDAT MAINTENANCE INTERESSEM	861. 60		861. 60	
DISPONIBILITES	12 786 136. 32	12 586 786. 23	199 350. 09	1. 58
51200100 CE SPL OSER	4 938 847. 76	5 013 220. 18	74 372. 42-	1. 48-
51200200 CE DÉPÔT EN CAPITAL	397 798. 45	134 918. 03	262 880. 42	194. 84
51210100 CE BOURG EN BRESSE BODIN	28 364. 33	28 364. 34	0. 01-	0. 00-
51210200 CE BOURG EN BRESSE ROBIN	26 628. 83	26 628. 85	0. 02-	0. 00-
51210300 CE BOURG EN BRESSE VENNES	21 459. 03	21 459. 04	0. 01-	0. 00-
51220100 CE RÉGION L. MONTGOLFIER	15 445. 92	29 786. 86	14 340. 94-	48. 15-

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
51220200 CE RÉGION L. CLAUDEL	83 318. 28	33 327. 30	49 990. 98	150. 00
51220300 CE RÉGION L. LA PLÉIADE	20 848. 31	76 137. 65	55 289. 34-	72. 62-
51220400 CE RÉGION L. AMBLARD	8 709. 16	20 183. 17	11 474. 01-	56. 85-
51230100 CE CRAN GEVRIER HOTEL DE VILLE	63 250. 67	63 250. 69	0. 02-	0. 00-
51240100 CE MONTMÉLIAN MÉDIATÈQUE	5 502. 42	5 502. 42		
51250100 C.A.T. 12*250K_ 0.80%ÉCH 01/02	3 000 000. 00	3 000 000. 00		
51250200 C.A.T. 10*250K_ 0.66%ÉCH 15/02	2 000 000. 00	2 000 000. 00		
51250300 C.A.T. 10*250k€_%_ÉCH 07/12	2 000 000. 00	2 000 000. 00		
51280100 CE GRIGNY JOLIOT CURIE	60 641. 91	60 641. 91		
51870100 INTÉRÊTS COMPTE-COURANT À PERÇ	471. 34	2 256. 75	1 785. 41-	79. 11-
51870200 INTÉRÊTS COMPTE À TERME	114 849. 91	71 109. 04	43 740. 87	61. 51
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	24 705. 22	18 905. 84	5 799. 38	30. 68
48600000 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	24 705. 22	18 905. 84	5 799. 38	30. 68
Total III	100242556. 98	80 045 284. 17	20197272. 81	25. 23
TOTAL GENERAL	100273171. 68	80 074 442. 27	20198729. 41	25. 22

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	10 999 050.00	10 801 050.00	198 000.00	1.83
10130100 CAPITAL SOCIAL - ENTRANT	5 764 510.00	5 566 510.00	198 000.00	3.56
10130200 CAPITAL SOCIAL - OPÉRATIONS	5 234 540.00	5 234 540.00		
RESERVE LEGALE	30 887.36	30 887.36		
10611000 RÉSERVE LÉGALE	30 887.36	30 887.36		
AUTRES RESERVES	505 072.76	536 288.99	31 216.23-	5.82-
10680000 AUTRES RÉSERVES	505 072.76	536 288.99	31 216.23-	5.82-
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	82 179.48-	31 216.23-	50 963.25-	163.26-
Total I	11 452 830.64	11 337 010.12	115 820.52	1.02
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	30 093 647.57	31 763 014.85	1 669 367.28-	5.26-
16410100 CE - CRAN GEVRIER - HÔTEL DE V	1 609 564.87	1 692 859.74	83 294.87-	4.92-
16410200 CE - BOURG-EN-BRESSE - BAUDIN	666 933.20	704 670.47	37 737.27-	5.36-
16410300 CE - BOURG-EN-BRESSE - ROBIN	626 125.85	661 554.11	35 428.26-	5.36-
16410400 CE - BOURG-EN-BRESSE - LES VEN	511 732.11	540 087.25	28 355.14-	5.25-
16410500 CE - RÉGION - L.CLAUDEL	805 949.32	849 686.05	43 736.73-	5.15-
16410600 CE - MONTMÉLIAN - MÉDIATHÈQUE	136 715.86	144 102.24	7 386.38-	5.13-
16410700 CE - GRIGNY - ECOLES JOLIOT CU	2 030 893.77	2 122 058.27	91 164.50-	4.30-
16420100 CDC - CRAN GEVRIER - HÔTEL DE	1 586 444.06	1 667 844.79	81 400.73-	4.88-
16420200 CDC - BOURG-EN-BRESSE - BAUDIN	663 037.65	699 489.87	36 452.22-	5.21-
16420300 CDC - BOURG-EN-BRESSE - ROBIN	622 468.68	656 690.53	34 221.85-	5.21-
16420400 CDC - BOURG-EN-BRESSE - LES VE	503 503.09	530 967.20	27 464.11-	5.17-
16420500 CDC - BOURG-EN-BRESSE - ST EXU	1 498 949.28	1 596 115.64	97 166.36-	6.09-
16420600 CDC - BOURG-EN-BRESSE - FAVIER	1 158 664.88	1 221 282.16	62 617.28-	5.13-
16420700 CDC - RÉGION - L.MONTGOLFIER	466 904.40	493 522.06	26 617.66-	5.39-
16420800 CDC - RÉGION - L.CLAUDEL	790 713.67	833 077.99	42 364.32-	5.09-
16420900 CDC - RÉGION - L.AMBLARD	707 764.50	745 701.87	37 937.37-	5.09-
16421000 CDC - RÉGION - L.LES CANUTS	2 750 111.42	2 899 334.02	149 222.60-	5.15-
16421100 CDC - RÉGION - L.A.PICASSO	2 465 849.14	2 606 512.24	140 663.10-	5.40-
16421200 CDC - RÉGION - L.S.WEIL	1 787 255.42	1 898 881.38	111 625.96-	5.88-
16421300 CDC - MONTMÉLIAN - MÉDIATHÈQUE	408 781.02	430 331.04	21 550.02-	5.01-
16421400 CDC - ANNECY - LES ROMAINS	2 383 492.61	2 526 533.25	143 040.64-	5.66-
16421500 CDC - GRIGNY - ECOLES JOLIOT C	1 059 035.26	1 125 087.38	66 052.12-	5.87-
16421600 CDC - RÉGION - L.LA PLÉIADE	1 814 258.15	1 911 130.99	96 872.84-	5.07-
16430100 BPI - RÉGION - L.MONTGOLFIER	473 237.42	500 808.95	27 571.53-	5.51-
16430200 BPI - RÉGION - L.LA PLÉIADE	1 844 257.30	1 944 423.45	100 166.15-	5.15-
16430300 BPI - RÉGION - L.AMBLARD	721 004.64	760 261.91	39 257.27-	5.16-
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	150.00	150.00		
51860000 FRAIS BANCAIRES À PAYER	150.00	150.00		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	4 615 529.95	3 915 475.32	700 054.63	17.88
40100000 COLLECTIF FOURNISSEURS	2 248 517.98	1 779 944.51	468 573.47	26.33
40810000 FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	2 367 011.97	2 135 530.81	231 481.16	10.84
DETTES FISCALES ET SOCIALES	7 402 709.68	7 587 355.72	184 646.04-	2.43-
42100000 PERSONNEL - RÉMUNÉRATIONS DUES	21.19		21.19	
42510000 NOTES DE FRAIS	1 909.37	746.11	1 163.26	155.91
42820000 DETTES PROV. CONGÉS PAYÉS	52 974.11	37 897.78	15 076.33	39.78
43100000 URSSAF	18 753.00	27 499.00	8 746.00-	31.80-
43720000 MUTUELLE - MALAKOFF MÉDÉRIC HU	9 132.47	6 087.27	3 045.20	50.03

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
43732000 RETRAITE - APICIL	5 759.28	8 502.38	2 743.10-	32.26-
43820000 CHARGES SUR CONGÉS À PAYER	22 983.36	16 862.65	6 120.71	36.30
43860000 ORGANISMES - AUTRES CHARGES À	5 624.17	7 063.09	1 438.92-	20.37-
44210000 ETAT-PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE	3 101.00	3 677.00	576.00-	15.66-
44551000 TVA À DÉCAISSER	115 241.00		115 241.00	
44566000 TVA DEDUCTIBLE SUR ABS	641.50		641.50	
44579200 TVA COLL ACQUIS INTRACOM		34.98	34.98-	100.00-
44581000 TVA NON ENCORE DÉCLARABLE	72 532.16	40 233.64	32 298.52	80.28
44587000 TVA SUR FACTURES À ÉTABLIR	7 093 034.07	7 436 010.82	342 976.75-	4.61-
44860000 ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	1 003.00	2 741.00	1 738.00-	63.41-
AUTRES DETTES	46 566 760.17	25 120 663.21	21446096.96	85.37
41940000 CLIENTS - REDEVANCE AVANCE PRÊ	58 391.31	62 420.31	4 029.00-	6.45-
41980000 R.R.R. À ACCORDER ET AVOIRS ÉT		173.06	173.06-	100.00-
46111000 MANDAT - AVANCES DEMANDÉES	46 059 347.03	24 893 398.04	21 165 948.99	85.03
46112000 MANDAT MAINTENANCE - RBT DEMAN	442 402.99	160 052.84	282 350.15	176.41
46152000 MANDAT - PÉNALITÉS RETENUES	4 083.00	4 083.00		
46778000 DETTES DIVERSES	2 535.84	535.96	1 999.88	373.14
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	141 543.67	350 773.05	209 229.38-	59.65-
48710000 PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	141 543.67	350 773.05	209 229.38-	59.65-
Total IV	88 820 341.04	68 737 432.15	20082908.89	29.22
TOTAL GENERAL	100273171.68	80 074 442.27	20198729.41	25.22

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE BIENS	618 544.26	628 319.34	9 775.08-	1.56-
70220000 B.E.A. REDEVANCES R2	226 142.76	227 733.91	1 591.15-	0.70-
70220100 B.E.A. REDEVANCE R2 - REV	21 089.90	18 152.47	2 937.43	16.18
70230000 B.E.A. REDEVANCES R3	124 623.80	137 400.19	12 776.39-	9.30-
70230100 B.E.A. REDEVANCE R3 - REV	10 784.50	9 366.62	1 417.88	15.14
70240000 B.E.A. REDEVANCES R4	124 500.00	116 713.73	7 786.27	6.67
70240100 B.E.A. REDEVANCE R4 - REV	5 998.28	4 088.26	1 910.02	46.72
70250000 B.E.A. REDEVANCES R5	54 933.20	54 933.20		
70250100 B.E.A. REDEVANCE R5 - REV	2 677.70	1 943.78	733.92	37.76
70260000 B.E.A. REDEVANCES R6	34 764.63	42 827.10	8 062.47-	18.83-
70260100 B.E.A. REDEVANCE R6 - REV	2 008.04	959.45	1 048.59	109.29
70270000 B.E.A. REDEVANCES INTÉRESSEMEN	11 021.45	14 200.63	3 179.18-	22.39-
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	1 446 378.74	2 930 120.88	1 483 742.14-	50.64-
70610000 B.E.A TRAVAUX	645 489.31	2 383 817.36	1 738 328.05-	72.92-
70610100 HONORAIRES - AUDITS ÉNERGÉTIQU	230 204.50	38 726.50	191 478.00	494.44
70610200 HONORAIRES - A.M.O.	22 847.00	21 705.14	1 141.86	5.26
70610400 HONORAIRES - MANDATS - EXPLOIT	17 535.00	22 671.40	5 136.40-	22.66-
70610600 HONORAIRES - MANDATS	562 770.29	495 161.66	67 608.63	13.65
70612600 HONORAIRES - RÉV - MANDATS	12 767.92	10 486.14	2 281.78	21.76
70860000 INDEMNITÉ RÉSILIATION DE MANDA		18 134.56	18 134.56-	100.00-
70880000 AUTRES PRODUITS D'ACTIVITÉS	1 621.00		1 621.00	
70880100 RÉTROCESSION PDT. PHOTOVOLTA"Q	48 665.23-	59 897.93-	11 232.70	18.75
70880200 RÉTROCESSION PRIME PHOTOVOLTA"	1 155.60-	1 733.40-	577.80	33.33
70880300 RÉTROCESSION FRAIS PHOTOVOLTA"	2 964.55	1 049.45	1 915.10	182.49
Chiffre d'affaires NET	2 064 923.00	3 558 440.22	1 493 517.22-	41.97-
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 666.64		2 666.64	
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 666.64		2 666.64	
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES	839.94	521.05	318.89	61.20
79110000 TRANSFERTS DE CHARGES	839.94	340.00	499.94	147.04
79120000 AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES		181.05	181.05-	100.00-
AUTRES PRODUITS	402 493.90	910 788.17	508 294.27-	55.81-
75800000 PRODUIT DE GESTION COURANTE	21 309.83	26.54	21 283.29	NS
75880000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	381 184.07	910 761.63	529 577.56-	58.15-
Total des Produits d'exploitation	2 470 923.48	4 469 749.44	1 998 825.96-	44.72-
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 257 471.45	2 945 173.50	1 687 702.05-	57.30-
60534000 B.E.A. BUDGET CREM	467 919.19	2 200 205.92	1 732 286.73-	78.73-
60535000 B.E.A. BUDGET COÛTS SUR TRAVAU	65 900.13	15 751.28	50 148.85	318.38
60537000 B.E.A. BUDGET CHARGE PHOTOVOLT	2 964.55	917.01	2 047.54	223.28
60537100 B.E.A. RÉTROCESSION PHOTOVOLTA	48 665.23-	59 897.93-	11 232.70	18.75
60537200 BEA RETROCESS PRIME PHOTOVOLTA	1 155.60-	1 733.40-	577.80	33.33
60538000 B.E.A. INTERESSEMENT	10 877.18	14 344.45	3 467.27-	24.17-
60539000 B.E.A. BUDGET COMPTE DE RÉSERV	101 804.79	141 875.72	40 070.93-	28.24-
60612000 CARBURANTS, LUBRIFIANTS	5 044.91	3 959.66	1 085.25	27.41
60630000 FOURNITURES ENTRETIEN, PETIT É	3 773.85	1 798.45	1 975.40	109.84
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 052.09	1 479.21	427.12-	28.87-
60680000 AUTRES MATÈRES ET FOURNITURES		217.71	217.71-	100.00-
61320000 LOCATIONS IMMOBILIÈRES	30 364.65	27 646.78	2 717.87	9.83
61380100 LOCATION 208 DIESEL 01/18	123.81	3 816.30	3 692.49-	96.76-

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
61380400 LOCATION 308 ESSENCE 08/19	4 195. 20	4 871. 20	676. 00-	13. 88-
61380500 LOCATION 208 ESSENCE 09/19	3 292. 80	3 709. 12	416. 32-	11. 22-
61400000 CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIÉ	4 300. 00	4 300. 00		
61551000 ENTRETIEN MATÉRIEL DE TRANSPOR	727. 22	1 304. 85	577. 63-	44. 27-
61560100 CPRO - MAIL IN BLACK	668. 02	425. 60	242. 42	56. 96
61560200 CPRO - FIREWALL	2 427. 67	1 782. 22	645. 45	36. 22
61560300 CPRO - BOITE AUX LETTRES HÉBER	1 246. 42	1 081. 92	164. 50	15. 20
61560400 CPRO - COPIEUR LOCATION MAINT	3 632. 42	4 272. 19	639. 77-	14. 98-
61560500 CPRO - MAINTENANCE CONTRAT PRI	3 531. 43	3 363. 27	168. 16	5. 00
61560600 CPRO - SAUVEGARDE ISI BACKUP	3 060. 01	2 016. 68	1 043. 33	51. 74
61560700 ATELIER 111 - SITE INTERNET	1 620. 00	1 620. 00		
61560800 CPRO - TEAMS	604. 80	302. 40	302. 40	100. 00
61560900 GESPROJET	1 600. 00	2 026. 67	426. 67-	21. 05-
61561000 MAINTENANCE - P1	34 764. 63	42 827. 10	8 062. 47-	18. 83-
61561100 MAINTENANCE - P1 - RÉVISION	2 008. 04	959. 45	1 048. 59	109. 29
61562000 MAINTENANCE - P2	226 143. 86	227 791. 42	1 647. 56-	0. 72-
61562100 MAINTENANCE - P2 - RÉVISION	21 089. 89	22 528. 71	1 438. 82-	6. 39-
61563000 MAINTENANCE - P3	122 878. 22	129 533. 09	6 654. 87-	5. 14-
61563100 MAINTENANCE - P3 - RÉVISION	10 784. 00	7 851. 92	2 932. 08	37. 34
61565000 MAINTENANCE - P5	54 933. 20	55 199. 53	266. 33-	0. 48-
61565100 MAINTENANCE - P5 - RÉVISION	2 657. 91	2 734. 87	76. 96-	2. 81-
61566000 CPRO - SAGE & EFAKTO	3 319. 00	3 319. 00		
61566100 ORANGE - MCO COLLAB	464. 04		464. 04	
61566200 C PRO LICENCES OFFICE 365	769. 15		769. 15	
61566300 LUCCA - FIGGO - LOGICIEL RH	420. 00		420. 00	
61610100 ASSURANCES - RESP. CIVILE GÉNÉ	21 906. 94	12 815. 92	9 091. 02	70. 94
61610200 ASSURANCES - R.C.M.S.	1 200. 00	977. 94	222. 06	22. 71
61610300 ASSURANCES - LOCAUX GRENOBLE	347. 60	333. 84	13. 76	4. 12
61610400 ASSURANCE LOCAUX VOLVIC	291. 37	160. 74	130. 63	81. 27
61630000 ASSURANCES - TRANSPORT	1 765. 93	2 644. 13	878. 20-	33. 21-
61810000 DOCUMENTATION GÉNÉRALE	109. 88	505. 90	396. 02-	78. 28-
62260000 HONORAIRES	11 500. 00	1 750. 00	9 750. 00	557. 14
62260100 HONORAIRES EXPERTISE-COMPTABLE	10 225. 00	8 000. 00	2 225. 00	27. 81
62260200 HONORAIRES COMMISSARIAT AUX CO	8 608. 60	8 600. 00	8. 60	0. 10
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	1 167. 10	165. 47	1 001. 63	605. 32
62280000 AUTRES RÉMUNÉRATIONS	784. 90	1 215. 00	430. 10-	35. 40-
62300000 PUBLICITÉ, PUBLICATIONS, RELAT		1 841. 95	1 841. 95-	100. 00-
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS	2 205. 40	711. 88	1 493. 52	209. 80
62510000 FRAIS AREA	3 915. 34	3 142. 55	772. 79	24. 59
62514000 FRAIS PÉAGE, TRAIN, PARKING, H	8 034. 40	2 226. 56	5 807. 84	260. 84
62520000 INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES	5 490. 85	3 392. 55	2 098. 30	61. 85
62561000 FRAIS REPAS	1 797. 28	1 392. 62	404. 66	29. 06
62570000 RÉCEPTIONS	865. 07	272. 47	592. 60	217. 49
62600300 FRAIS POSTAUX	2 312. 04	2 750. 75	438. 71-	15. 95-
62620100 LIGNE FIXE	311. 43	290. 97	20. 46	7. 03
62620200 ABONNEMENT INTERNET	957. 70	1 090. 80	133. 10-	12. 20-
62620300 LIGNES MOBILES	5 158. 07	5 974. 38	816. 31-	13. 66-
62620400 FIBRE	6 259. 15		6 259. 15	
62780000 SERVICES BANCAIRES	7 174. 82	6 880. 38	294. 44	4. 28
62810000 COTISATIONS ET CONCOURS DIVERS	3 940. 33	3 834. 33	106. 00	2. 76
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 068. 52	13 631. 09	562. 57-	4. 13-
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	3 732. 00	3 577. 70	154. 30	4. 31
63130000 FORMATION CONTINUE	3 808. 52	3 485. 39	323. 13	9. 27
63511000 C.F.E. ET C.V.A.E.	2 904. 00	5 327. 00	2 423. 00-	45. 49-

* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021	Exercice N-1 31/12/2020	Ecart N / N-1	
			Euros	%
63512000 TAXE FONCIÈRE	1 621.00		1 621.00	
63514000 TAXE SUR VÉHICULES DE SOCIÉTÉ	1 003.00	1 241.00	238.00-	19.18-
SALAIRES ET TRAITEMENTS	652 328.37	533 847.97	118 480.40	22.19
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	627 517.05	530 888.39	96 628.66	18.20
64122000 CONGÉS PAYÉS PROVISIONNÉS	15 076.33	6 911.92	8 164.41	118.12
64130000 INDEMNITÉS TRANSPORT PUBLIC	2 445.60	2 196.39	249.21	11.35
64141000 INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS	8 000.00	8 000.00		
64149000 INDEMNITES ACTIVITES PARTIELLE	837.34-	14 148.73-	13 311.39	94.08
64149010 AVANTAGE EN NATURE VEHICULE	1 437.89-	1 726.43-	288.54	16.71
64170000 AVANTAGES EN NATURE	1 564.62	1 726.43	161.81-	9.37-
CHARGES SOCIALES	275 131.70	228 962.78	46 168.92	20.16
64502000 CHARGES SOCIALES SUR PROV. C.P	6 120.71	3 049.79	3 070.92	100.69
64510000 COTISATIONS - URSSAF	175 069.28	150 417.80	24 651.48	16.39
64520000 COTISATIONS - MUTUELLES	26 420.15	20 125.94	6 294.21	31.27
64531000 COT. CAISSE RETRAITE COMPL. EM	48 863.21	40 816.66	8 046.55	19.71
64713000 PART PATRONALE TICKETS RESTAUR	14 774.40	11 664.00	3 110.40	26.67
64750000 MÉDECINE DU TRAVAIL	1 345.00	1 050.00	295.00	28.10
64800000 AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	2 538.95	1 838.59	700.36	38.09
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	17 096.58	20 846.33	3 749.75-	17.99-
68111000 DOT/AMORT. IMMOB. INCOPORELLES	6 227.78	5 844.40	383.38	6.56
68112000 DOT/AMORT. IMMOB. CORPORELLES	10 868.80	15 001.93	4 133.13-	27.55-
AUTRES CHARGES	385 407.35	911 277.04	525 869.69-	57.71-
65800000 CHARGES DE GESTION COURANTE	4 223.28	515.41	3 707.87	719.40
65880000 SUBVENTIONS À REVERSER	381 184.07	910 761.63	529 577.56-	58.15-
Total des Charges d'exploitation	2 600 503.97	4 653 738.71	2 053 234.74-	44.12-
Résultat d'exploitation	129 580.49-	183 989.27-	54 408.78	29.57
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	47 861.52	47 097.16	764.36	1.62
76880000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	4 120.65	9 486.20	5 365.55-	56.56-
76885000 INTÉRÊTS COURUS SUR COMPTE À T	43 740.87	37 610.96	6 129.91	16.30
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	444 004.69	473 910.59	29 905.90-	6.31-
79600000 TRANSFERTS DE CHARGES FINANCIÈ	444 004.69	473 910.59	29 905.90-	6.31-
Total des Produits financiers	491 866.21	521 007.75	29 141.54-	5.59-
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	444 165.20	468 977.22	24 812.02-	5.29-
66110000 INTÉRÊTS DES EMPRUNTS	444 165.20	468 977.22	24 812.02-	5.29-
Total des Charges financières	444 165.20	468 977.22	24 812.02-	5.29-
Résultat financier	47 701.01	52 030.53	4 329.52-	8.32-
Résultat courant avant impôts	81 879.48-	131 958.74-	50 079.26	37.95
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION		208 413.98	208 413.98-	100.00-
77100000 PRODUITS EXCEPT. /OPÉ. GESTION		208 413.98	208 413.98-	100.00-

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	360.00		360.00	
77560000 PRODUITS DE CESSION D'ÉLÉM. D'	360.00		360.00	
Total des Produits exceptionnels	360.00	208 413.98	208 053.98-	99.83-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	300.00	107 671.47	107 371.47-	99.72-
67100000 CHARGES EXCEP. /OPÉRATION GEST	300.00	107 671.47	107 371.47-	99.72-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	360.00		360.00	
67560000 VNC ÉLÉMENTS D'ACTIF CÉDÉS	360.00		360.00	
Total des Charges exceptionnelles	660.00	107 671.47	107 011.47-	99.39-
Résultat exceptionnel	300.00-	100 742.51	101 042.51-	100.30-
Total des produits	2 963 149.69	5 199 171.17	2 236 021.48-	43.01-
Total des charges	3 045 329.17	5 230 387.40	2 185 058.23-	41.78-
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	82 179.48-	31 216.23-	50 963.25-	163.26-
<p>* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois</p>				

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Cabinet E-VECA

90 ALLEE PRE MAYEN

38330 MONTBONNOT SAINT MARTIN

06.30.57.52.33

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	14
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	14
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	15
Permanence ou changement de méthodes	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	16
Etat des amortissements	16
Etat des échéances des créances et des dettes	17
Composition du capital social	17
Autres immobilisations incorporelles	17
Evaluation des immobilisations corporelles	17
Evaluation des amortissements	18
Evaluations des produits et en cours	18
Evaluation des créances et des dettes	18
Dépréciation des créances	18
Disponibilités en Euros	18
Produits à recevoir	19
Charges à payer	19
Charges et produits constatés d'avance	19
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	20
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation du chiffre d'affaires	20
Ventilation de l'effectif moyen	20
Honoraires des commissaires aux comptes	21
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	21
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	21
Transferts de charges	21
Résultats financiers des cinq derniers exercices	23

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

La Société Publique Locale d'Efficacité Energétique a été créée le 1er Janvier 2013.

Son objet est, sur le territoire de la région Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en oeuvre de leur stratégie de de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédié.

Son siège social est fixée dans les locaux de la Région Rhône-Alpes, 1 esplanade François Mitterrand, CS20033, 69269 LYON cedex 02.

Sa durée est fixée à 99 ans.

Les Annexes au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 100 273 171.68 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 064 923.00 Euros et dégageant un déficit de 82 179.48- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus ***Points d'attention***

Sur l'exercice, la société a pu bénéficier de la prise en charge d'une partie des frais de personnel par le biais de l'activité partielle pour un montant total de 1k€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 1 7 8 2		9 2 8 0
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 6 8 2 1		8 6 9 2
Emballages récupérables et divers	5 4 9 2		
TOTAL	7 2 3 1 3		8 6 9 2
Prêts, autres immobilisations financières	1 4 7 1		3 1 8 5
TOTAL	1 4 7 1		3 1 8 5
TOTAL GENERAL	1 2 5 5 6 6		2 1 1 5 7

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 1 0 6 2	6 1 0 6 2
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 5 5 1 3	7 5 5 1 3
Emballages récupérables et divers			5 4 9 2	5 4 9 2
TOTAL			8 1 0 0 5	8 1 0 0 5
Prêts, autres immobilisations financières		3 6 0	4 2 9 6	4 2 9 6
TOTAL		3 6 0	4 2 9 6	4 2 9 6
TOTAL GENERAL		3 6 0	1 4 6 3 6 3	1 4 6 3 6 3

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 5 1 7 8	6 2 2 8		5 1 4 0 6
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 9 3 9 0	1 0 5 5 2		5 9 9 4 1
Emballages récupérables et divers	4 0 8 4	3 1 7		4 4 0 1
TOTAL	5 3 4 7 4	1 0 8 6 9		6 4 3 4 2
TOTAL GENERAL	9 8 6 5 1	1 7 0 9 7		1 1 5 7 4 8

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	6 2 2 8				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 5 3 8	8 0 1 4			
Emballages récupérables et divers		3 1 7			
TOTAL	2 5 3 8	8 3 3 1			
TOTAL GENERAL	8 7 6 6	8 3 3 1			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 296	0	4 296
Autres créances clients	43 817 983	3 397 683	40 420 300
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	796	796	
Impôts sur les bénéfices	19 181	19 181	
Taxe sur la valeur ajoutée	349 301	349 301	
Divers état et autres collectivités publiques	540	540	
Débiteurs divers	43 243 915	43 243 915	
Charges constatées d'avance	24 705	24 705	
TOTAL	87 460 717	47 036 121	40 424 596

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	104	104		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	30 093 694	1 702 950	7 113 283	21 277 461
Fournisseurs et comptes rattachés	4 615 530	4 615 530		
Personnel et comptes rattachés	54 905	54 905		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 252	62 252		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 281 449	7 281 449		
Autres impôts taxes et assimilés	4 104	4 104		
Autres dettes	46 566 760	46 566 760		
Produits constatés d'avance	141 544	141 544		
TOTAL	88 820 341	60 429 597	7 113 283	21 277 461
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 669 367			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	1 080 105	19 800		1 099 905

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciel	53 397	33.33
Logiciel avant 2017	2 290	100.00
Site internet	5 375	33.33

Les logiciels étaient amortis en linéaire sur 12 mois jusqu'au 31.12.2016

Depuis le 01.01.2017, les logiciels sont amortis en linéaire sur 3 ans.

Le site internet acquis en 2014, était également amortis en linéaire sur 3 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Dégressif	4 à 10 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	6 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

La société appréhende ses produits selon la méthode à l'avancement.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes des mandats apparaissent à l'actif et au passif du bilan.

Le solde vis-à-vis des Collectivités Mandantes figure au passif dans la rubrique "autres dettes" pour 3.262.338,18 €.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	42 558 286
Autres créances	1 336
Disponibilités	115 321
Total	42 674 943

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 367 012
Dettes fiscales et sociales	82 585
Total	2 449 747

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	24 705
Total	24 705
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	141 544
Total	141 544

Le solde des subventions reçues de l'ADEME s'élèvent à 79.431 € au 31 décembre 2020. Ces sommes ont été intégralement reversées aux Collectivités au cours de l'exercice 2021.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Comptabilisation des baux emphytéotiques administratifs (BEA) de rénovation énergétique

La société a comptabilisé les BEA qu'elle a signé en 2014, 2015, 2016 et 2017 suivant le modèle dit de la "créance financière" car le contrôle qu'exerce l'autorité publique sur l'investissement que la SPL réalise n'autorise pas cette dernière à inscrire à inscrire cet actif à son bilan.

Comptabilisation de 3 contrats de SWAP de taux d'intérêts

La société a souscrit 3 contrats de swap de taux d'intérêts afin de faire correspondre les contrats de prêts à taux variables aux loyers fixes prévus dans les baux emphytéotiques administratifs.

Cession Dailly sur les opérations

La société a consenti, en garantie des emprunts de long terme et au profit des prêteurs, sur toutes les opérations, une cession Dailly de la part des loyers correspondant aux remboursements et aux intérêts desdits emprunts.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de Services	8 46 125
Prestations liées aux baux emphytéotiques (BEA)	6 45 489
Redevances facturées aux Collectivités dans le cadre des BEA	6 18 544
Refacturations diverses	45 235 -
Total	2 064 923

Répartition par secteur géographique	Montant
Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 064 923
Total	2 064 923

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	11
Employés	2
Total	13

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 608,60 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 608,60 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produit Cession Elements Actifs	3 60	7 756 0000
Total	3 60	
Charges exceptionnelles		
- Charges Exceptionnelles	3 00	6 710 0000
- VNC des elements d'actif cédés	3 60	6 756 0000
Total	6 60	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Produits activité partielle	1 75
Remboursements URSSAF	6 65
Total	8 40

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Le 23/03/2022
TRUCHY PHILIPPE DIRECTEUR GENERAL

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	9 609	10 855	10 801	10 801	10 999
Nbre des actions ordinaires existantes	960 862	1 085 505	1 080 105	1 080 105	1 099 905
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 913	12 547	7 754	3 558	2 065
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	68-	109	36	10-	65-
Impôts sur les bénéfices	29-	23	5		
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	51-	67	11	31-	82-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.04-	0.08	0.03	0.01-	0.06-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	8	9	12	13
Montant de la masse salariale de l'exercice	334	389	466	534	652
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	151	175	195	229	275

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

1 Esplanade François MITTERRAND
69269 LYON CEDEX 02

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés de la société **SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE**,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2021**.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1er janvier 2021** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation des baux emphytéotiques administratifs (BEA) de rénovation énergétique

La note de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des baux emphytéotiques administratifs (BEA) de rénovation énergétique.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la société, nous avons examiné les modalités de leur comptabilisation et nous nous sommes assurés que la note de l'annexe fournit une information appropriée ainsi que sur le solde des créances clients.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en

France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montbonnot St-Martin, le 30 mai 2022

Cabinet SERAPIONE
Commissaire aux comptes

Nicolas SERAPIONE
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles	61 061.50	51 405.60	9 655.90	6 603.78	3 052.12	46.22	
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	81 004.94	64 342.38	16 662.56	18 839.11	2 176.55-	11.55-	
	Immobilisations en cours				2 243.97	2 243.97-	100.00-	
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	4 296.24		4 296.24	1 471.24	2 825.00	192.01		
Total II	146 362.68	115 747.98	30 614.70	29 158.10	1 456.60	5.00		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	43 817 983.42		43 817 983.42	44 983 615.11	1 165 631.69-	2.59-	
	Autres créances	43 613 732.02		43 613 732.02	22 455 976.99	21 157 755.03	94.22	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	12 786 136.32		12 786 136.32	12 586 786.23	199 350.09	1.58		
Charges constatées d'avance (3)	24 705.22		24 705.22	18 905.84	5 799.38	30.68		
Total III	100 242 556.98		100 242 556.98	80 045 284.17	20 197 272.81	25.23		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	100 388 919.66	115 747.98	100 273 171.68	80 074 442.27	20 198 729.41	25.22		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

0.24

40 420 300.00

53

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2021	12	31/12/2020	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 10 999 050 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	10 999 050.00		10 801 050.00		198 000.00	1.83
	Réserves						
	Réserve légale	30 887.36		30 887.36			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	505 072.76		536 288.99		31 216.23-	5.82-
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	82 179.48-		31 216.23-		50 963.25-	163.26-
Subventions d'investissement Provisions réglementées							
Total I	11 452 830.64		11 337 010.12		115 820.52	1.02	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	30 093 647.57		31 763 014.85		1 669 367.28-	5.26-
	Concours bancaires courants	150.00		150.00			
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
Dettes d'exploitation							
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 615 529.95		3 915 475.32		700 054.63	17.88	
Dettes fiscales et sociales	7 402 709.68		7 587 355.72		184 646.04-	2.43-	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	46 566 760.17		25 120 663.21		21 446 096.96	85.37	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	141 543.67		350 773.05		209 229.38-	59.65-
	Total IV	88 820 341.04		68 737 432.15		20 082 908.89	29.22
	Ecart de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		100 273 171.68		80 074 442.27		20 198 729.41	25.22

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

60 429 597.00 38 643 785.30

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	618 544. 26		618 544. 26	628 319. 34	9 775. 08-	1. 56-
Production vendue de services	1 446 378. 74		1 446 378. 74	2 930 120. 88	1 483 742. 14-	50. 64-
Chiffre d'affaires NET	2 064 923. 00		2 064 923. 00	3 558 440. 22	1 493 517. 22-	41. 97-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			2 666. 64		2 666. 64	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			839. 94	521. 05	318. 89	61. 20
Autres produits			402 493. 90	910 788. 17	508 294. 27-	55. 81-
Total des Produits d'exploitation (I)			2 470 923. 48	4 469 749. 44	1 998 825. 96-	44. 72-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			1 257 471. 45	2 945 173. 50	1 687 702. 05-	57. 30-
Impôts, taxes et versements assimilés			13 068. 52	13 631. 09	562. 57-	4. 13-
Salaires et traitements			652 328. 37	533 847. 97	118 480. 40	22. 19
Charges sociales			275 131. 70	228 962. 78	46 168. 92	20. 16
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			17 096. 58	20 846. 33	3 749. 75-	17. 99-
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			385 407. 35	911 277. 04	525 869. 69-	57. 71-
Total des Charges d'exploitation (II)			2 600 503. 97	4 653 738. 71	2 053 234. 74-	44. 12-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			129 580. 49-	183 989. 27-	54 408. 78	29. 57
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

* Proratisation de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2021 12	31/12/2020 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	47 861. 52	47 097. 16	764. 36	1. 62
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	444 004. 69	473 910. 59	29 905. 90-	6. 31-
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	491 866. 21	521 007. 75	29 141. 54-	5. 59-
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	444 165. 20	468 977. 22	24 812. 02-	5. 29-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	444 165. 20	468 977. 22	24 812. 02-	5. 29-
2. Résultat financier (V-VI)	47 701. 01	52 030. 53	4 329. 52-	8. 32-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	81 879. 48-	131 958. 74-	50 079. 26	37. 95
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		208 413. 98	208 413. 98-	100. 00-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	360. 00		360. 00	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	360. 00	208 413. 98	208 053. 98-	99. 83-
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	300. 00	107 671. 47	107 371. 47-	99. 72-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	360. 00		360. 00	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	660. 00	107 671. 47	107 011. 47-	99. 39-
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	300. 00-	100 742. 51	101 042. 51-	100. 30-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	2 963 149. 69	5 199 171. 17	2 236 021. 48-	43. 01-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 045 329. 17	5 230 387. 40	2 185 058. 23-	41. 78-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	82 179. 48-	31 216. 23-	50 963. 25-	163. 26-

* Proratation de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

La Société Publique Locale d'Efficacité Energétique a été créée le 1er Janvier 2013.

Son objet est, sur le territoire de la région Rhône-Alpes, d'accompagner ses actionnaires dans la mise en oeuvre de leur stratégie de de leurs projets de rénovation énergétique, sur leur propre patrimoine ou dans le cadre d'une politique dédié.

Son siège social est fixée dans les locaux de la Région Rhône-Alpes, 1 esplanade François Mitterrand, CS20033, 69269 LYON cedex 02.

Sa durée est fixée à 99 ans.

Les Annexes au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 100 273 171.68 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 064 923.00 Euros et dégageant un déficit de 82 179.48- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus Points d'attention

Sur l'exercice, la société a pu bénéficier de la prise en charge d'une partie des frais de personnel par le biais de l'activité partielle pour un montant total de 1k€.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 1 7 8 2		9 2 8 0
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	6 6 8 2 1		8 6 9 2
Emballages récupérables et divers	5 4 9 2		
TOTAL	7 2 3 1 3		8 6 9 2
Prêts, autres immobilisations financières	1 4 7 1		3 1 8 5
TOTAL	1 4 7 1		3 1 8 5
TOTAL GENERAL	1 2 5 5 6 6		2 1 1 5 7

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			6 1 0 6 2	6 1 0 6 2
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			7 5 5 1 3	7 5 5 1 3
Emballages récupérables et divers			5 4 9 2	5 4 9 2
TOTAL			8 1 0 0 5	8 1 0 0 5
Prêts, autres immobilisations financières		3 6 0	4 2 9 6	4 2 9 6
TOTAL		3 6 0	4 2 9 6	4 2 9 6
TOTAL GENERAL		3 6 0	1 4 6 3 6 3	1 4 6 3 6 3

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	4 5 1 7 8	6 2 2 8		5 1 4 0 6
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 9 3 9 0	1 0 5 5 2		5 9 9 4 1
Emballages récupérables et divers	4 0 8 4	3 1 7		4 4 0 1
TOTAL	5 3 4 7 4	1 0 8 6 9		6 4 3 4 2
TOTAL GENERAL	9 8 6 5 1	1 7 0 9 7		1 1 5 7 4 8

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	6 2 2 8				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 5 3 8	8 0 1 4			
Emballages récupérables et divers		3 1 7			
TOTAL	2 5 3 8	8 3 3 1			
TOTAL GENERAL	8 7 6 6	8 3 3 1			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	4 296	0	4 296
Autres créances clients	43 817 983	3 397 683	40 420 300
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	796	796	
Impôts sur les bénéfices	19 181	19 181	
Taxe sur la valeur ajoutée	349 301	349 301	
Divers état et autres collectivités publiques	540	540	
Débiteurs divers	43 243 915	43 243 915	
Charges constatées d'avance	24 705	24 705	
TOTAL	87 460 717	47 036 121	40 424 596

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	104	104		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	30 093 694	1 702 950	7 113 283	21 277 461
Fournisseurs et comptes rattachés	4 615 530	4 615 530		
Personnel et comptes rattachés	54 905	54 905		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	62 252	62 252		
Taxe sur la valeur ajoutée	7 281 449	7 281 449		
Autres impôts taxes et assimilés	4 104	4 104		
Autres dettes	46 566 760	46 566 760		
Produits constatés d'avance	141 544	141 544		
TOTAL	88 820 341	60 429 597	7 113 283	21 277 461
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 669 367			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	1 080 105	19 800		1 099 905

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciel	53 397	33.33
Logiciel avant 2017	2 290	100.00
Site internet	5 375	33.33

Les logiciels étaient amortis en linéaire sur 12 mois jusqu'au 31.12.2016

Depuis le 01.01.2017, les logiciels sont amortis en linéaire sur 3 ans.

Le site internet acquis en 2014, était également amortis en linéaire sur 3 ans.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Dégressif	4 à 10 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	6 ans

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

La société appréhende ses produits selon la méthode à l'avancement.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances et les dettes des mandats apparaissent à l'actif et au passif du bilan.

Le solde vis-à-vis des Collectivités Mandantes figure au passif dans la rubrique "autres dettes" pour 3.262.338,18 €.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	42 558 286
Autres créances	1 336
Disponibilités	115 321
Total	42 674 943

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	150
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 367 012
Dettes fiscales et sociales	82 585
Total	2 449 747

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	24 705
Total	24 705
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	141 544
Total	141 544

Le solde des subventions reçues de l'ADEME s'élèvent à 79.431 € au 31 décembre 2020. Ces sommes ont été intégralement reversées aux Collectivités au cours de l'exercice 2021.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Éléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

Comptabilisation des baux emphytéotiques administratifs (BEA) de rénovation énergétique

La société a comptabilisé les BEA qu'elle a signé en 2014, 2015, 2016 et 2017 suivant le modèle dit de la "créance financière" car le contrôle qu'exerce l'autorité publique sur l'investissement que la SPL réalise n'autorise pas cette dernière à inscrire à inscrire cet actif à son bilan.

Comptabilisation de 3 contrats de SWAP de taux d'intérêts

La société a souscrit 3 contrats de swap de taux d'intérêts afin de faire correspondre les contrats de prêts à taux variables aux loyers fixes prévus dans les baux emphytéotiques administratifs.

Cession Dailly sur les opérations

La société a consenti, en garantie des emprunts de long terme et au profit des prêteurs, sur toutes les opérations, une cession Dailly de la part des loyers correspondant aux remboursements et aux intérêts desdits emprunts.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de Services	8 46 125
Prestations liées aux baux emphytéotiques (BEA)	6 45 489
Redevances facturées aux Collectivités dans le cadre des BEA	6 18 544
Refacturations diverses	45 235 -
Total	2 064 923

Répartition par secteur géographique	Montant
Région Auvergne-Rhône-Alpes	2 064 923
Total	2 064 923

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	11
Employés	2
Total	13

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 608,60 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 608,60 €
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagement en matière de pensions et retraites**

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produit Cession Elements Actifs	3 60	7 75 60 000
Total	3 60	
Charges exceptionnelles		
- Charges Exceptionnelles	3 00	6 7 10 0000
- VNC des elements d'actif cédés	3 60	6 7 5 6 0 0 0 0
Total	6 60	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Produits activité partielle	1 7 5
Remboursements URSSAF	6 6 5
Total	8 4 0

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Le 31/03/2021
TRUCHY PHILIPPE DIRECTEUR GENERAL

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	9 609	10 855	10 801	10 801	10 999
Nbre des actions ordinaires existantes	960 862	1 085 505	1 080 105	1 080 105	1 099 905
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	9 913	12 547	7 754	3 558	2 065
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	68-	109	36	10-	65-
Impôts sur les bénéfices	29-	23	5		
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	51-	67	11	31-	82-
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0.04-	0.08	0.03	0.01-	0.06-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions					
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	6	8	9	12	13
Montant de la masse salariale de l'exercice	334	389	466	534	652
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	151	175	195	229	275

SPL D'EFFICACITE ENERGETIQUE

1 Esplanade François MITTERRAND
69269 LYON CEDEX 02

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux associés,

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisées ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

Fait à Montbonnot St-Martin, le 30 mai 2022

Cabinet SERAPIONE
Commissaire aux comptes

Nicolas SERAPIONE
Associé



Délibération 23 - ANNEXE 1

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

Convention de partenariat dans le cadre
de la mise en œuvre du Programme CEE

ACTEE

(PRO-INNO 52)

ACTEE Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

AAP SEQUOIA

Session 3

Entre

La **Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)**, sise 20, boulevard de la Tour-Maubourg à Paris 7^e, représentée par Monsieur Xavier PINTAT, son Président,

Désignée ci-après par « la FNCCR » ou « le Porteur », d'une part,

ET,

La **SPL OSER**, représentée par M. TRUCHY, son Directeur Général, habilité aux fins des présentes par délibération du 04/04/2022

Désignée ci-après par « SPL OSER » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

ET,

La **Commune de Bourg-en-Bresse**, représentée par Madame Charline LIOTIER, Maire-adjointe déléguée, habilitée aux fins des présentes par délibération du 06/07/2020

Désignée ci-après par « Commune de Bourg en Bresse » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,
ET,

La **Commune de Caluire-et-Cuire**, représentée par Monsieur Philippe COCHET, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du 23/05/2020

Désignée ci-après par « Commune de Caluire et Cuire » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,
ET,

La **Commune d'Eybens** représentée par Monsieur Nicolas RICHARD, son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du 04/07/2020

Désignée ci-après par « Commune d'Eybens » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,
ET,

La **Commune de Grenoble**, représentée par Monsieur Vincent FRISTOT, Adjoint au Maire, habilité aux fins des présentes par délibération du 25/07/2020

Désignée ci-après par « Commune de Grenoble » ou « le Bénéficiaire », d'autre part,

Désignés ci-après individuellement par « la Partie » et collectivement par « les Parties ».

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Le Programme CEE ACTEE 2, référencé PRO-INNO-52, est porté par la FNCCR.

Le programme ACTEE 2, dans la continuité et l'amplification du programme ACTEE 1 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

ACTEE 2 apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique. ACTEE 2 apporte également différents outils à destination des collectivités et des acteurs de la filière, avec notamment la mise à disposition d'un simulateur énergétique, un site internet informant de chaque étape des projets de rénovation ainsi qu'un centre de ressources adapté aux territoires (cahiers des charges type, fiches conseils, guides, etc.) à destination des élus et des agents territoriaux.

Le Programme permettra ainsi :

- La mise en place d'outils innovants, notamment d'identification des communes pour porter l'investissement dans leur patrimoine communal, en lien avec les enjeux de rénovation énergétique à destination de l'ensemble des collectivités, lauréates ou non des AAP ;

- Une série d'actions (création et mise à jour d'outils, appui aux diagnostics et animation du dispositif avec le déploiement d'économies de flux) pour accompagner les projets d'efficacité énergétique, notamment en substitution de chaufferies fioul à destination des collectivités lauréates des AAP ;
- La création d'une cellule d'appui ouverte à toutes les collectivités dans une logique de « hotline » avec en complément la mise à disposition d'outils d'aide à la décision, de communication à des destinations des élus ;
- Pour une part prépondérante, le financement de l'accompagnement et de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments publics pour les collectivités sélectionnées dans le cadre des appels à projets et des sous-programmes spécifiques ;
- De renforcer le réseau des économistes de flux et des conseillers en financement initié par le Programme ACTEE 1, toujours en coordination et en complémentarité avec le réseau des conseillers en énergie partagé (CEP) mis en œuvre par l'ADEME. Ce dernier point fera l'objet d'une surveillance renforcée.

Le volume de certificats d'économie d'énergie délivré dans le cadre du Programme ACTEE 2 n'excède pas 20 TWh Cumac pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2023, ce qui correspond à un budget de 100 M€.

Dans la même logique qu'ACTEE 1, ACTEE 2 poursuit les objectifs suivants :

- Favoriser le taux de passage à l'acte dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique ;
- Encourager les mutualisations entre acteurs et collectivités ;
- Inciter les collectivités à déployer des stratégies d'actions sur le long terme pour rénover leur patrimoine ;
- Développer le réseau des économistes de flux.

Suite à la réponse à l'appel à projets (AAP) « SEQUOIA 3 » lancé le 9 novembre 2021 à destination des bâtiments publics tertiaires des collectivités, le jury a décidé de sélectionner les projets du groupement constitué de la SPL OSER, de la Commune de Bourg-en-Bresse, de la Commune de Caluire-et-Cuire, de la Commune d'Eybens et de la Commune de Grenoble.

L'objectif premier de cet AAP est d'apporter un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics tertiaires des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités. Il est attendu que les fonds attribués via cet AAP génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AAP et du programme ou a minima la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée (passage des marchés notamment). La faisabilité des actions et des travaux par suite des études financées par le programme ACTEE sera un élément déterminant dans le choix des lauréats. Le second objectif de l'AAP est de créer des coopérations entre établissements publics agrégateurs d'actions d'efficacité énergétique, idéalement à la maille interdépartementale, mais également infra-départementale.

DEFINITIONS

Au sens de la présente convention, les termes suivants s'entendent comme suit :

Bénéficiaire : est entendu comme « bénéficiaire » du Programme ACTEE toute structure membre du groupement lauréat agissant comme intermédiaire dans le cadre du Programme pour le(s) bénéficiaire(s) final (aux) (cf. schéma annexe 4). Le cas échéant, le bénéficiaire peut également être bénéficiaire final.

Bénéficiaire final : est entendu comme « bénéficiaire final » du Programme ACTEE toute structure qui bénéficie *in fine* des fonds et/ou actions du Programme (cf. schéma annexe 4).

Coordinateur du groupement : est entendu comme « coordinateur du groupement », la structure membre du groupement lauréat désignée parmi les membres dudit groupement agissant comme interlocuteur privilégié de la FNCCR, chargé notamment de centraliser et de lui transmettre tous les justificatifs nécessaires à la bonne mise en œuvre du Programme.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention a pour objet de définir le cadre du Partenariat entre les Parties pour le déroulement opérationnel du Programme, dans le respect de la convention de mise en œuvre du Programme ACTEE 2 PRO INNO 52 conclue entre l'Etat, l'ADEME, la FNCCR, l'AMF et les co-financeurs du Programme – ci-après désignée « convention multipartite ».

ARTICLE 2 : DEFINITION DES ACTIONS

Les Bénéficiaires prévoient les actions suivantes dont le contenu est détaillé en annexe (annexe1) : achat d'outils de mesure de mesure et de suivi de la performance énergétique, des audits énergétiques et la préparation d'un programme de travaux spécifique à chaque audit, des études d'amélioration du confort d'été, des études de conversion d'une chaufferie fuel au bois et des études de conception.

Pour répondre à ces ambitions, le groupement utilisera les moyens d'actions, tous complémentaires suivants :

Moyens de la SPL d'efficacité énergétique, ou de bureaux d'études spécialisés, avec un travail en coordination avec les équipes des collectivités qui disposent des connaissances du patrimoine et de l'historique de la vie des bâtiments.

Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 1.024.820 euros HT entre le 01/01/2022 et le 31/12/2023.

Le détail du budget est décrit en annexe (annexe 2).

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DES PARTIES

3.1 ENGAGEMENTS DU PORTEUR

Dans le cadre du programme et conformément à la convention multipartite, la FNCCR s'engage à initier ou à poursuivre les chantiers ci-dessous pendant toute la durée de la convention. La FNCCR s'engage, en tant que porteur du programme, au titre de la présente convention à :

- Mettre en œuvre les actions du Programme ;
- Piloter la partie communication du Programme en collaboration avec les partenaires de celui-ci et sous contrôle du comité de pilotage ;
- Procéder aux appels de fonds vers les co-financeurs, après validation du comité de pilotage ;
- Recevoir les fonds des co-financeurs destinés au financement du programme et établir les attestations de versement des fonds comportant les informations indispensables pour l'obtention des certificats d'économie d'énergie ;
- Se coordonner avec les autres programmes CEE en lien avec la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- Faire certifier les comptes du programme par un commissaire aux comptes ;

La FNCCR s'engage également à :

- Inscrire les fonds collectés et destinés au financement des actions dans un compte de tiers, et justifier de leurs versements aux bénéficiaires, à l'euro ;
- Ne pas utiliser les fonds collectés pour d'autres opérations que celles mentionnées dans le cadre de la présente convention.

En effet, la FNCCR opère dans le cadre du programme en qualité d'intermédiaire transparent et agit sous la supervision du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES).

3.2 ENGAGEMENTS DES BENEFICIAIRES

Article 3.2.1 Désignation et missions du coordinateur de groupement

Afin de faciliter les échanges et les flux entre la FNCCR et les Bénéficiaires, ces derniers ont désigné parmi eux un membre coordinateur de leur groupement.

Coordinateur du groupement : SPL OSER

Ce membre coordinateur sera l'interlocuteur privilégié de la FNCCR tout au long de la mise en œuvre Programme.

Les missions du coordinateur sont les suivantes : centraliser les échanges, faire remonter les demandes des Bénéficiaires, et faire suivre tout échange descendant communiqué par la FNCCR.

Ce dernier sera notamment chargé d'établir un rapport d'activité selon le modèle fourni par la FNCCR, en coopération avec l'ensemble des membres du groupement, de transmettre les documents relatifs aux appels de fonds, de les recevoir et de les répartir par membre du groupement sur la base de leurs justificatifs, conformément à l'article 4 de la présente convention.

Le coordinateur fournira un rapport d'activité à jour à la FNCCR, pour chaque demande d'appel de fonds et *a minima* tous les 6 mois, ainsi que, le cas échéant, sur demande expresse de la FNCCR.

Article 3.2.2 Engagements des Bénéficiaires

Les Bénéficiaires se sont engagés lors de la candidature à l'appel à projets (AAP) à mettre en œuvre les actions telles que décrites en annexe 1. Celles-ci doivent être mises en œuvre au plus tard le 31 décembre 2023.

Les Bénéficiaires s'engagent à rénover le patrimoine public des collectivités suivant les actions définies à l'article 2.

Les Bénéficiaires ayant obtenu une aide relative à l'embauche d'un économe de flux, s'engagent à signer et à appliquer la charte des économistes de flux ACTEE qui sera transmise avec la présente convention.

Les Bénéficiaires seront financés sur justificatif de dépenses, en conformité avec le prévisionnel financier et les objectifs définis. Une évaluation d'atteinte des objectifs de réalisation des actions des Bénéficiaires du Programme sera établie chaque semestre en Comité de pilotage. Pour ce faire, les Bénéficiaires s'engagent à transmettre au coordinateur du groupement, tous les éléments nécessaires

à l'établissement du rapport d'activité devant être transmis à la FNCCR conformément à l'article 3.2.1 de la présente. Il est demandé à l'ensemble des membres du groupement de veiller à la bonne concordance des actions et du budget.

Le projet et l'engagement des dépenses, devront pouvoir être réalisés dans les délais du Programme ACTEE. La capacité à réaliser les actions à court terme, ainsi que la faisabilité générale du projet sont des éléments importants pour l'attribution des fonds.

Les Bénéficiaires s'engagent à transmettre à la FNCCR, dans le cadre des missions qui lui sont confiées au titre du Programme s'agissant notamment de l'élaboration des guides et documents contractuels types, tous les éléments nécessaires à la bonne réalisation de ses missions (cahiers des charges, marchés publics, guides, fiches conseils, plaquettes...). Ils s'engagent à participer aux animations proposées par la FNCCR et permettant les partages d'expériences et la co-construction entre lauréats.

Les Bénéficiaires s'engagent également à inviter la FNCCR aux différents Comités de pilotage, en tant qu'invité permanent. Il est également suggéré d'y inviter, lorsque cela s'y prête, la direction régionale de l'ADEME, la DDT/DREAL, ainsi qu'un représentant de la Banque des Territoires.

ARTICLE 4 : FINANCEMENT

Le montant global des fonds attribué sera de 137 460 (cent trente sept mille quatre cent soixante euros) euros HT.

Les dépenses sont éligibles à compter du 01/01/2022. Les fonds seront versés après envoi des justificatifs de dépenses et validation par le Comité de pilotage ACTEE qui se réunit tous les 6 mois, et ne pourront être versés avant signature de la Convention par tous les membres du groupement. Exceptionnellement, et sur validation du Comité de pilotage ACTEE, les fonds pourront être versés tous les 3 mois en fonction des contraintes des projets.

Les sommes dues au titre de la présente Convention sont versées aux services financiers du coordinateur du groupement désigné parmi les Bénéficiaires (cf. schéma annexe 4). Celui-ci fera son affaire de rétribuer les sommes dues aux autres Bénéficiaires, conformément à ses missions définies à l'article 3.2.1 de la présente convention.

Coordinateur du groupement : SPL OSER

Coordonnées bancaires : FR76 1382 5002 0008 0072 9695 194 - BIC : CEPAFRPP382

Les versements seront effectués après et sous réserve de l'encaissement de l'appel de fonds des co--financeurs par la FNCCR.

En cas de non-versement des contributions par les financeurs obligés du Programme, et ce, pour quelque motif que ce soit, la FNCCR ne saurait être tenue responsable du retard ou du non-versement des fonds dus aux bénéficiaires.

Les sommes allouées à chaque typologie d'actions mises en place par les Bénéficiaires (études techniques, ressources humaines, outils de suivi et maîtrise d'œuvre) ne pourront faire l'objet d'une fongibilité, sauf exception dans la limite de 10 % maximum du montant de la ligne qui serait réabondée par une autre ligne budgétaire et ce, après arbitrage de la FNCCR.

ARTICLE 5 : JUSTIFICATIFS DES DEPENSES PAR LES BENEFICIAIRES

La justification de réalisation des actions mises en œuvre par les Bénéficiaires et par les Bénéficiaires finaux du Programme devra être effectuée au moyen de rapports techniques et de justifications de dépenses selon les modèles fournis par la FNCCR.

Les fiches justificatives de dépenses de chaque bénéficiaire devront être dûment signées à la fois par le représentant légal du bénéficiaire et un trésorier payeur ou, le cas échéant, par un commissaire aux comptes. Conformément à l'article 3.2.1 de la présente convention, les fiches justificatives devront être centralisées auprès du coordinateur du groupement, qui en contrôlera la bonne signature, et les communiquera à la FNCCR.

Toutes les dépenses affectées au projet et les activités correspondantes devront être justifiées dans le cadre du Programme et faire mention explicite à celui-ci (« ACTEE – PRO-INNO-52 »). Les justificatifs détaillés des dépenses et des activités (compte rendu, feuilles de présence...) devront être conservés par le bénéficiaire et par la FNCCR pour un contrôle éventuel et aléatoire du MTES pour une durée de 6 ans.

La FNCCR se réserve le droit de demander à l'ensemble des Bénéficiaires de faire réaliser, avant la fin du Programme, un audit sur la situation du Programme les concernant.

ARTICLE 6 : GARANTIE D'AFFECTATION DES FONDS

Le Bénéficiaire s'engage à utiliser les fonds versés par la FNCCR uniquement dans le cadre et aux bonnes fins d'exécution du Programme.

A ce titre, le Bénéficiaire garantit la FNCCR contre toute revendication ou action en responsabilité de quelque nature que ce soit en cas d'utilisation des fonds versés non conforme aux stipulations de la Convention et à d'autres fins que celles du Programme.

Dans le cas où des fonds du Programme n'auraient pas été engagés par le Bénéficiaire au 31 décembre 2023, ce dernier s'engage à rembourser le reliquat non engagé à la FNCCR.

ARTICLE 7 : EVALUATION DU PROGRAMME

Une évaluation du dispositif des CEE peut être menée par le MTES afin de déterminer si cet instrument permet d'obtenir les effets attendus. Dans cette logique, la FNCCR pourra être amenée à faire évaluer par un bureau d'étude indépendant, la bonne utilisation par les lauréats des fonds alloués dans le cadre du Programme.

Le Bénéficiaire s'engage à participer à toute sollicitation dans le cadre de l'évaluation du dispositif des CEE, intervenant en cours, ou postérieurement à celui-ci. Il s'engage, dans ce cadre, à répondre à des enquêtes par questionnaire (en ligne) et à participer à des entretiens qualitatifs (en face-à-face ou par

téléphone) abordant la conduite du Programme et ses résultats. Il s'engage en particulier à fournir tous les éléments quantitatifs nécessaires à l'évaluation des effets en termes d'efficacité énergétique, d'économies d'énergie, d'émissions de GES, de bénéfices techniques, économiques, sociaux et environnementaux du Programme.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

Article 8.1 Communication des bénéficiaires lauréats

Chaque Partie pourra communiquer individuellement sur le Programme à condition de ne pas porter atteinte aux droits des autres Parties ni à leur image.

Chaque Bénéficiaire s'engage à apposer, de façon systématique sur tous les supports en rapport avec le Programme ACTEE, les logos de la FNCCR, de Territoire d'énergie et d'ACTEE (annexe 3).

La FNCCR demeure pleinement propriétaire des droits de propriété intellectuelle attachés au logo ACTEE ainsi qu'au site internet du Programme.

Par ailleurs, chaque bénéficiaire s'engage à utiliser le logo CEE dans les actions liées au Programme, sur tous supports. L'usage du logo CEE est limité au cadre légal du Programme, notamment temporel. Le Bénéficiaire s'engage à ne pas exploiter le logo CEE à des fins politiques, polémiques, contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ou susceptibles de porter atteinte à des droits reconnus par la loi et, de manière générale, à ne pas associer le logo CEE à des actions ou activités susceptibles de porter atteinte à l'Etat français ou lui être préjudiciable.

Chaque bénéficiaire fait parvenir son logo à la FNCCR et l'autorise à en faire l'utilisation dans ses actions de communications relatives au Programme.

Toute représentation des logos et marques des Parties sera conforme à leur charte graphique respective (annexe 3). Aucune Partie ne pourra se prévaloir, du fait de la présente Convention, d'un droit quelconque sur les marques et logos de l'autre Partie.

Chaque Bénéficiaire s'engage à informer la FNCCR de ses événements ou toute autre manifestation en lien avec le Programme, et notamment à inviter la FNCCR à chaque comité de pilotage, et l'informer des signatures de conventions relatives à la rénovation énergétique des bâtiments, des conférences...

En amont de toute campagne d'envergure nationale ou de communiqué de presse à l'initiative du bénéficiaire, une information de la FNCCR sera nécessaire

Article 8.2 Communication des Bénéficiaires Finaux

Chaque Bénéficiaire Final du Programme ACTEE doit systématiquement apposer le logo CEE et le logo du Programme ACTEE (annexe 3) sur les supports de communication en lien avec des opérations ou travaux (plaquette, panneau de chantier, article, réseaux sociaux...) bénéficiant de financements versés par un bénéficiaire lauréat. Le Bénéficiaire Final peut également intégrer le logo FNCCR (annexe 3).

Les Bénéficiaires devront s'assurer que les Bénéficiaires Finaux disposent des logos nécessaires, en fassent usage, et qu'ils citent le Programme ACTEE lors de toute action de communication en lien avec le dispositif.

La FNCCR pourra disposer de la liste des contacts des Bénéficiaires Finaux fournie par les bénéficiaires et se réserve la possibilité de leur adresser des outils de communication dédiés au Programme.

ARTICLE 9 : CONFIDENTIALITE

Les documents et toute information appartenant au(x) Bénéficiaire(s) et communiqués à la FNCCR, sur quelque support que ce soit, ainsi que les résultats décrits dans le rapport final et obtenus en application de l'exécution de la décision de financement ou de la présente convention, ne sont pas considérés comme confidentiels.

ARTICLE 10 : RESILIATION

La présente Convention pourra être résiliée par une Partie en cas de manquement par l'autre Partie à l'une de ses obligations contractuelles, après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la Partie défaillante et restée sans effet pendant un délai d'un (1) mois à compter de la réception de ladite lettre. La résiliation par l'une des Parties ne résilie pas de plein droit la Convention. Le Comité de pilotage se réunira alors pour définir les modalités de poursuite ou d'arrêt de tout ou partie du Programme du bénéficiaire concerné.

Les Parties conviennent également de manière expresse qu'en cas de modification des textes législatifs ou réglementaires relatifs aux économies d'énergie ou aux CEE rendant inapplicables les dispositions de la Convention, elles se rencontreront à l'initiative de la Partie la plus diligente pour en étudier les adaptations nécessaires. A défaut d'accord ou en cas d'impossibilité d'adapter la Convention dans un délai d'un (1) mois à compter de la 1ère réunion des Parties, cette dernière sera résiliée de plein droit. Le Comité de pilotage se réunira alors pour déterminer les modalités de clôture du Programme et notamment la répartition des fonds restants.

ARTICLE 11 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exécution de la Convention, les Parties s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs sous-traitants éventuels l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires, internationales, européennes et nationales, relatives à la protection des données à caractère personnel et en particulier au Règlement général sur la protection des données, dit RGPD, n°2016/679.

ARTICLE 12 : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE TRAVAIL DISSIMULE

Dans le cadre de l'exécution de la Convention, chaque Partie s'engage à respecter et à faire respecter par ses sous-contractants et sous-traitants éventuels l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires, internationales, européennes et nationales, relatives à la lutte contre la corruption, au droit du travail et à la protection sociale ainsi qu'à la lutte contre le travail dissimulé.

ARTICLE 13 : DUREE

La présente Convention entre en vigueur à sa signature par les Parties et prendra fin au 31 décembre 2023.

En cas de besoin, la présente Convention pourra faire l'objet d'un avenant si une modification significative devait avoir lieu sur les actions, les budgets associés ou la durée du Programme.

Ces évolutions seront argumentées et discutées en Comité de pilotage du Programme, et, le cas échéant, les objectifs seront alors revus pour intégrer les évolutions.

ARTICLE 14 : LITIGES

Tout différend relatif à l'interprétation, à la validité et/ou à l'exécution de la Convention devra, en premier lieu, et dans la mesure du possible, être réglé au moyen de négociations amiables entre les Parties.

À défaut, un (1) mois après l'envoi d'une lettre en recommandé avec accusé de réception par une Partie à l'autre Partie mentionnant le différend, le différend sera soumis aux tribunaux français compétents.

Fait en 6 exemplaires originaux (nombre de signataires)

A, le

Pour la FNCCR,

Le Président
Xavier PINTAT

Pour la SPL OSER

Monsieur Philippe TRUCHY, Directeur Général

DocuSigned by:

6EDC9184C68B4B4...

Pour la Commune de Bourg-en-Bresse

Madame Charline LIOTIER, Maire-adjointe déléguée

Pour la Commune de Caluire-et-Cuire

Monsieur Philippe COCHET, Maire

Pour la Commune d'Eybens

Monsieur Nicolas RICHARD, Maire

Pour la Commune de Grenoble

Monsieur Vincent FRISTOT, Adjoint au Maire

ANNEXE 1 : ACTIONS

Achat d'outils de mesure de mesure et de suivi de la performance énergétique :

Il s'agit de matériels permettant de mesurer soit la température, soit la température et l'humidité, soit la température et le CO₂ ; ces équipements permettent des enregistrements sur des périodes de plusieurs semaines voire plusieurs mois, ce qui est très utile pour comprendre et analyser le comportement du bâtiment, en toutes saisons.

Audits énergétiques et la préparation d'un programme de travaux spécifique :

Ces audits ont pour but de faire un état des lieux précis des bâtiments, de définir une liste d'actions permettant de réduire les consommations d'énergie et les émissions de CO₂, d'étudier le potentiel d'utilisation des énergies renouvelables. Ils aboutissent à plusieurs scénarii avec des estimations du coût des travaux de rénovation énergétique. La préparation d'un programme de travaux complet permet de prendre en compte les autres aspects et de définir l'enveloppe financière prévisionnelle toutes dépenses confondues.

Etudes d'amélioration du confort d'été :

Ces études s'appuient sur des simulations qui visent à estimer les gains de confort pour un ensemble d'actions qui touchent à la fois à l'enveloppe du bâtiment et aux équipements techniques.

Etudes de conversion d'une chaufferie fuel au bois :

Ces études ont pour but d'analyser la faisabilité de la conversion au bois, d'estimer le coût des travaux, les gains énergétiques attendus, de préconiser un combustible en fonction de la puissance et des particularités du bâtiment, d'analyser les pistes d'implantation sur le site.

Etudes de conception :

Dans le cadre d'opérations de rénovation énergétique, les études de conception ciblées sur la performance énergétique visent à optimiser les économies d'énergie et font appel notamment à une Simulation Thermique Dynamique (STD)

ANNEXE 2 : BUDGET PREVISIONNEL

Lot 2 - Outils de mesure et suivi de consommation énergétique		SPLOSER		Ville de Bourg en Bresse	Ville de caluire et Cuire	Ville d'Eybens	Ville de Grenoble
Equipements de mesure et de télérelève	Sondes température						
Nombre	70						
Coût unitaire	€ 68,00						
Action Lot 2 - Coût global	€	4 760,00	€	-	€	-	€
Action Lot 2 - Aide ACTEE éligible	€	2 380,00	€	-	€	-	€
Action Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée	€	2 380,00	€	-	€	-	€
Commentaires							
Equipements de mesure et de télérelève	Sondes température, CO2, HR						Sondes température connectée
Nombre	10						25
Coût unitaire	€ 460,00						€ 300,00
Action Lot 2 - Coût global	€	4 600,00	€	-	€	-	€ 7 500,00
Action Lot 2 - Aide ACTEE éligible	€	2 300,00	€	-	€	-	€ 3 750,00
Action Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée	€	2 300,00	€	-	€	-	€ 3 750,00
Commentaires							
Lot 2 - Coût global par membre	9 360 €		-		-		7 500 €
Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée par membre	4 680 €		-		-		3 750 €
Lot 2 - Total des coûts pour le groupement	16 860 €				Taux d'aide 50%	Plafond par membre 20 000 €	
Lot 2 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement	8 430 €						
Lot 3 - Etudes Techniques		SPLOSER		Ville de Bourg en Bresse	Ville de caluire et Cuire	Ville d'Eybens	Ville de Grenoble
Audits énergétiques	Audit énergétique et préparation d'un programme de travaux			Audit énergétique et préparation d'un programme de travaux	Audit énergétique et préparation d'un programme de travaux		
Nombre d'études programmées en 2021							
Nombre d'études programmées en 2022				1	2		1
Nombre d'études programmées en 2023				1	2		2
Nombre total d'études programmées	0			2	4		3
Coût unitaire	€ 11 000,00			€ 13 200,00	€ 12 600,00		
Action Lot 3 - Coût global	€	-	€ 22 000,00	€ 52 800,00	€ 37 800,00	€	-
Action Lot 3 - Aide ACTEE éligible	€	-	€ 11 000,00	€ 26 400,00	€ 18 900,00	€	-
Action Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée	€	-	€ 11 000,00	€ 26 400,00	€ 18 900,00	€	-
Commentaires							
SEQUOIA 3 - Etudes bonifiées				Amélioration du confort d'été	Amélioration du confort d'été		Amélioration du confort d'été
Nombre d'études programmées en 2021							
Nombre d'études programmées en 2022							
Nombre d'études programmées en 2023					1		1
Nombre total d'études programmées	0			0	1		1
Coût unitaire				€ 12 580,00	€ 13 000,00	€	17 000,00
Action Lot 3 - Coût global	€	-	€ -	€ 12 580,00	€ 13 000,00	€	17 000,00
Action Lot 3 - Aide ACTEE éligible	€	-	€ -	€ 10 000,00	€ 10 000,00	€	10 000,00
Action Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée	€	-	€ -	€ 10 000,00	€ 10 000,00	€	10 000,00
Commentaires							
Etudes de faisabilité				Amélioration du confort d'été			
Nombre d'études programmées en 2021							
Nombre d'études programmées en 2022							
Nombre d'études programmées en 2023					1		
Nombre total d'études programmées	0			0	1		0
Coût unitaire				€ 15 780,00			
Action Lot 3 - Coût global	€	-	€ -	€ 15 780,00	€ -	€ -	-
Action Lot 3 - Aide ACTEE éligible	€	-	€ -	€ 7 890,00	€ -	€ -	-
Action Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée	€	-	€ -	€ 7 890,00	€ -	€ -	-
Commentaires							
SEQUOIA 3 - Etudes bonifiées					Etude Conversion fioul/bois		
Nombre d'études programmées en 2021							
Nombre d'études programmées en 2022							
Nombre d'études programmées en 2023							1
Nombre total d'études programmées	0			0	0		1
Coût unitaire					€ 10 000,00		
Action Lot 3 - Coût global	€	-	€ -	€ -	€ 10 000,00	€	-
Action Lot 3 - Aide ACTEE éligible	€	-	€ -	€ -	€ 10 000,00	€	-
Action Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée	€	-	€ -	€ -	€ 10 000,00	€	-
Commentaires							
Lot 3 - Coût global par membre	-		22 000 €	81 160 €	60 800 €	17 000 €	
Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée par membre	-		11 000 €	44 290 €	38 900 €	10 000 €	
Lot 3 - Total des coûts pour le groupement	180 960 €						
Lot 3 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement	104 190 €			Taux d'aide 50%	Plafond par membre 70 000 €	Taux & plafond Etudes bonifiées 100% max 10000€	

Lot 4 - Maitrise d'œuvre	SPL OSER	Ville de Bourg en Bresse	Ville de caluire et Cuire	Ville d'Eybens	Ville de Grenoble
MOE travaux		Etudes de conception MPGP 2 groupes scolaires		Etudes de conception MPGP 1 groupe scolaire + salle polyvalente	
Plafond selon cout global Lot 3		€ 6 600,00		€ 18 240,00	
Action Lot 4 - Coût global		€ 407 000,00		€ 420 000,00	
Action Lot 4 - Aide ACTEE éligible	€ -	€ 6 600,00	€ -	€ 18 240,00	€ -
Action Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée	€ -	€ 6 600,00	€ -	€ 18 240,00	€ -
Commentaires		Coupe car réduction du montant global lot 3			
Lot 4 - Coût global par membre	- €	407 000 €	- €	420 000 €	- €
Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée par membre	- €	6 600 €	- €	18 240 €	- €
Lot 4 - Total des coûts pour le groupement	827 000 €		Taux d'aide	Plafond par membre	
Lot 4 - Total d'aides ACTEE sollicitées pour le groupement	24 840 €		30% du CG lot 3	30 000 €	
Récapitulatifs					
Récapitulatif par membre	SPL OSER	Ville de Bourg en Bresse	Ville de caluire et Cuire	Ville d'Eybens	Ville de Grenoble
Lot 1 - Coût global par membre	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
Lot 2 - Coût global par membre	€ 9 360,00	€ -	€ -	€ -	€ 7 500,00
Lot 3 - Coût global par membre	€ -	€ 22 000,00	€ 81 160,00	€ 60 800,00	€ 17 000,00
Lot 4 - Coût global par membre	€ -	€ 407 000,00	€ -	€ 420 000,00	€ -
Total - Coût global par membre	€ 9 360,00	€ 429 000,00	€ 81 160,00	€ 480 800,00	€ 24 500,00
Lot 1 - Aide ACTEE sollicitée par membre	€ -	€ -	€ -	€ -	€ -
Lot 2 - Aide ACTEE sollicitée par membre	€ 4 680,00	€ -	€ -	€ -	€ 3 750,00
Lot 3 - Aide ACTEE sollicitée par membre	€ -	€ 11 000,00	€ 44 290,00	€ 38 900,00	€ 10 000,00
Lot 4 - Aide ACTEE sollicitée par membre	€ -	€ 6 600,00	€ -	€ 18 240,00	€ -
Total - Aide ACTEE sollicitée par membre	€ 4 680,00	€ 17 600,00	€ 44 290,00	€ 57 140,00	€ 13 750,00
Récapitulatif pour le groupement	Montant total du projet	Aide totale sollicitée			
Lot 1 Ressources humaines	€ -	€ -			
Lot 2 Outils de mesure et suivi de consommation énergétique	€ 16 860,00	€ 8 430,00			
Lot 3 Etudes techniques	€ 180 960,00	€ 104 190,00			
Lot 4 Maitrise d'œuvre	€ 827 000,00	€ 24 840,00			
Total des lots	€ 1 024 820,00	€ 137 460,00			

ANNEXE 3 : LOGOS

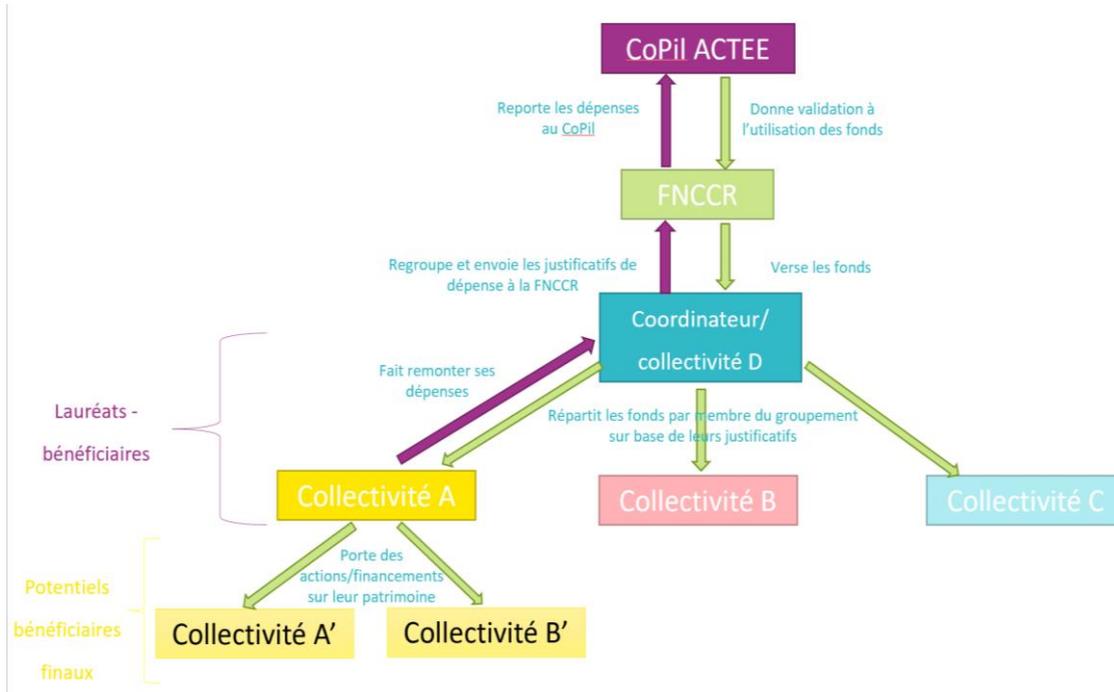
ACT'EE

Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique





ANNEXE 4 : SCHEMA DE MUTUALISATION : ORGANISATION ET FLUX FINANCIERS



Certificat de réalisation

Identifiant d'enveloppe: C599CF80EE0A4C708E1457AC9897DB9A

État: Envoyée

Objet: Complétez avec DocuSign : ACTEE_FNCCR_Convention_SEQUOIA3_SPL OSER_VF.docx

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 17

Signatures: 1

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 5

Paraphe: 0

Tiphaine CORDIER

Signature dirigée: Activé

20 Bd de la Tour-Maubourg

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Paris, Ile-de-France 75007

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

t.cordier@fnccr.asso.fr

Adresse IP: 130.93.133.197

Suivi du dossier

État: Original

Titulaire: Tiphaine CORDIER

Emplacement: DocuSign

13/10/2022 09:59:00

t.cordier@fnccr.asso.fr

Événements de signataire**Signature****Horodatage**

Charline LIOTIER

Envoyée: 13/10/2022 10:08:18

LIOTIERC@bourgenbresse.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de

compte (aucune)

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 12/07/2022 07:47:57

ID: da15f3de-42e8-4bf8-b004-38ba8b336eff

Nicolas RICHARD

Envoyée: 13/10/2022 10:08:19

n.richard@ville-eybens.fr

Consultée: 13/10/2022 10:51:14

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de

compte (aucune)

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 13/10/2022 10:51:14

ID: 4e27863e-5233-439f-bec9-bb9a2f3b9cd0

Philippe COCHET

Envoyée: 13/10/2022 10:08:19

p.cochet@ville-caluire.fr

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de

compte (aucune)

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Non offert par DocuSign

Philippe TRUCHY

Envoyée: 13/10/2022 10:08:19

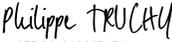
philippe.truchy@spl-osser.fr

Consultée: 13/10/2022 10:10:46

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de

compte (aucune)

Signée: 13/10/2022 10:11:37

DocuSigned by:

 6EDC9184C68B4B4...

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 92.174.209.9

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 13/10/2022 10:10:46

ID: a26f855a-3d20-4451-a9eb-6db9ceadcce5

Vincent FRISTOT

Envoyée: 13/10/2022 10:08:19

vincent.fristot@grenoble.fr

Consultée: 13/10/2022 10:51:43

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de

compte (aucune)

Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:

Accepté: 13/10/2022 10:51:43

ID: 49fb4783-b58d-4a4f-9bed-47a0f3875bf9

Événements de signataire en personne	Signature	Horodatage
Événements de livraison à l'éditeur	État	Horodatage
Événements de livraison à l'agent	État	Horodatage
Événements de livraison intermédiaire	État	Horodatage
Événements de livraison certifiée	État	Horodatage
Événements de copie carbone	État	Horodatage
Franck MABILON franck.mabilon@grenoble.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign	Copié	Envoyée: 13/10/2022 10:08:20
Loan HEMERY l.hemery@fnccr.asso.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign	Copié	Envoyée: 13/10/2022 10:08:20
Madame BOLLE c.bolle@ville-caluire.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign	Copié	Envoyée: 13/10/2022 10:08:20 Consultée: 13/10/2022 10:09:56
Paul RONGY paul.rongy@eybens.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign	Copié	Envoyée: 13/10/2022 10:08:21
Sophie COLLET COLLETS@bourgenbresse.fr Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune) Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques: Non offert par DocuSign	Copié	Envoyée: 13/10/2022 10:08:21
Événements de témoins	Signature	Horodatage
Événements notariaux	Signature	Horodatage
Récapitulatif des événements de l'enveloppe	État	Horodatages
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	13/10/2022 10:08:21
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	13/10/2022 10:51:43
Événements de paiement	État	Horodatages
Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques		

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, FNCCR (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact FNCCR:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: informatique@fnccr.asso.fr

To advise FNCCR of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at informatique@fnccr.asso.fr and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from FNCCR

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to informatique@fnccr.asso.fr and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with FNCCR

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to informatique@fnccr.asso.fr and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’ before clicking ‘CONTINUE’ within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’, you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify FNCCR as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by FNCCR during the course of your relationship with FNCCR.